



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



DYNAMIQUE DES PERFORMANCES SOCIO-ÉCONOMIQUES, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DÉFIS DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE AU SEIN DE LA CEDEAO

RAPPORT NATIONAL



Bénin



ROLAND MARIE-PIERRE MEDJIGBODO

MARS 2026



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

DYNAMIQUE DES PERFORMANCES SOCIO-ÉCONOMIQUES, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DÉFIS DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE AU SEIN DE LA CEDEAO

RAPPORT NATIONAL

Bénin



Dr Roland Marie-Pierre Medjigbodo

TABLE DES MATIÈRES

Abstract	iii
Messages clés	iv
I. Introduction	1
II. Analyse du développement socio-économique au Bénin	2
2.1 Performance du secteur réel	2
2.2 Performance du secteur budgétaire	9
2.3 Performance du secteur monétaire	13
2.4 Performances du secteur extérieur	17
2.5 Performance du secteur socio-économique	22
III. Analyse de la valeur projetée des indicateurs socio-économiques	27
IV. Performance macroéconomique et perspectives de 2025 à 2027 (accent mis sur les principaux moteurs du développement socioéconomique)	32
4.1 Suspension temporaire des activités de l'USAID	32
4.2 Impacts du retrait des pays de l'AES sur les perspectives de développement socio-économique du Bénin pour la période de 2025 à 2027	38
V. Examen des questions critiques relatives à la sécurité alimentaire dans l'espace CEDEAO.	41
VI. Analyse des FFOM de l'insécurité alimentaire au Bénin	59
6.1 Forces	59
6.2 Faiblesses	61
6.3 Opportunités	63
6.4 Menaces	64
Conclusions et Recommandations	67
Références	72

ABSTRACT

La croissance a consolidé sa vigueur, atteignant son plus haut niveau depuis plus de deux décennies. La bonne progression des secteurs primaire et secondaire a soutenu les activités de service. L'augmentation continue des recettes, ajoutée à la modération des dépenses d'investissement, s'est traduite par une réduction notable du déficit budgétaire. Le Bénin prévoit de renforcer la viabilité de sa dette publique, en poursuivant une gestion rigoureuse et proactive. L'objectif est de réduire les risques, de diversifier les sources de financement et de préserver la soutenabilité de la dette à l'horizon 2029. Bien que le Gouvernement s'évertue à améliorer les conditions de vie des populations, une grande partie des citoyens reste confrontée à des problèmes sociaux, notamment en matière d'accès à l'eau, d'entretien des infrastructures et des routes, et de gestion de l'économie. Le pays demeure relativement mal classé selon l'indice du développement humain (IDH) des Nations Unies, malgré une amélioration de son classement au fil du temps. Le Bénin jouit d'une situation politique stable, marquée par des alternances démocratiques successives.

L'espace CEDEAO dispose de nombreux atouts pour assurer sa sécurité alimentaire et nutritionnelle. Toutefois, malgré ce potentiel, entre 10 % et 12 % de sa population est confrontée chaque année à l'insécurité alimentaire. L'intégration régionale que vise la CEDEAO implique la facilitation des échanges commerciaux, le développement des infrastructures, le partage des ressources et des connaissances (CEDEAO, 2019). Ainsi, la coopération régionale peut améliorer la sécurité alimentaire par la mutualisation des ressources, la création de marchés communs, et la gestion concertée des risques climatiques et sanitaires. Plusieurs approches et stratégies peuvent être utilisées, notamment l'instauration de marchés régionaux qui constitueront des zones de libre-échange pour favoriser la circulation des produits agricoles et alimentaires.



MESSAGES CLÉS

- En 2024, l'activité économique au Bénin a progressé, et a atteint son niveau le plus élevé depuis 1990, grâce à la forte croissance des secteurs des services et de l'industrie.
- Du côté de la demande, la croissance a été soutenue par la hausse des exportations nettes ainsi que par la vigueur de la consommation privée et de l'investissement privé.
- En 2024, la production industrielle a continué d'augmenter, grâce au dynamisme des industries manufacturières et extractives.
- L'inflation globale a reculé, en raison de la modération des prix de l'énergie et des transports.
- Le Bénin a atteint l'objectif de déficit budgétaire de l'UEMOA de 3 % du PIB en 2024, grâce à la mobilisation continue des recettes intérieures et à la baisse des dépenses d'investissement.
- La gestion saine de la dette et les mesures d'assainissement budgétaire réussies améliorent le profil de la dette du Bénin.
- Du côté de la demande, les exportations de biens et de services devraient être le principal moteur de la croissance, tandis que la contribution de l'investissement marque un ralentissement.
- Le taux de pauvreté national devrait diminuer progressivement pour atteindre 22,3 % d'ici 2027, sous l'effet d'une croissance soutenue et d'une faible inflation.
- Les perspectives sont orientées à la baisse en raison des problèmes de sécurité, de la montée des incertitudes mondiales et des problèmes climatiques.
- La montée des incertitudes commerciales mondiales, ajoutée à des relations commerciales déjà volatiles avec les pays voisins, pourrait assombrir ces perspectives.
- Il est nécessaire que le secteur privé joue un rôle plus important dans le financement de l'accumulation de capital, ce qui passe par un meilleur environnement des affaires.
- Le Gouvernement peut se concentrer sur les politiques qui aideront à améliorer l'efficacité de sa main-d'œuvre.

- Afin d'améliorer les perspectives d'accès des pauvres aux marchés et à l'emploi, il faut non seulement s'attaquer aux structures économiques inefficientes, mais aussi cibler les inégalités structurelles.
- L'insécurité alimentaire au Bénin est un enjeu économique majeur qui freine la croissance et accentue les inégalités sociales.
- La forte dépendance du Bénin aux conditions climatiques rend sa sécurité alimentaire vulnérable aux aléas (sécheresse, inondation).
- Les infrastructures insuffisantes au Bénin limitent la production, entraînent des pertes post-récolte et compliquent l'accès aux marchés.
- La faible mécanisation de l'agriculture limite la productivité et la résilience du système alimentaire béninois.
- Certes, les importations de denrées alimentaires importantes assurent une partie de l'approvisionnement du Bénin, mais elles augmentent sa vulnérabilité économique et sociale.
- La valorisation des filières agricoles locales est un pilier pour parvenir à la sécurité alimentaire durable au Bénin.
- L'intégration du Bénin dans la CEDEAO est une opportunité stratégique pour garantir ses approvisionnements en denrées alimentaires, réduire sa dépendance extérieure et renforcer sa sécurité alimentaire.
- La coopération technique (nationale, régionale et internationale) aide le Bénin à adapter son agriculture au changement climatique et à bâtir une sécurité alimentaire durable.
- La croissance démographique rapide représente à la fois un défi majeur (pression sur les ressources, risque de déficit alimentaire) et une opportunité (main-d'œuvre, marché en expansion) pour la sécurité alimentaire au Bénin.



I. INTRODUCTION

Il convient de passer en revue les traits globaux de l'environnement économique mondial, continental et sous régional du Bénin en 2024.

L'économie mondiale a connu un ralentissement en 2024. D'après le Fonds monétaire international (PEM, avril 2025), la croissance économique mondiale a atteint 3,3 % en 2024, contre 3,5 % en 2023 et 3,6 % en 2022. L'inflation au niveau mondial devrait passer d'une moyenne annuelle de 8,6 % en 2022 à 5,7 % en 2024, après avoir atteint 6,6 % en 2023. En Afrique subsaharienne, l'activité économique a progressé en 2024, à l'inverse de la tendance mondiale. Selon les Perspectives de l'économie mondiale (FMI, avril 2025), le taux de croissance de la région a atteint 4,0 % en 2024 contre 3,6 % en 2023 et 4,1 % en 2022. Le taux d'inflation de la zone est passé de 15,2 % en 2022 à 18,3 % en 2024, tiré par la hausse des prix au Nigéria. Au niveau de l'UEMOA, l'économie s'est raffermie dans un contexte de désinflation. Malgré un contexte international difficile et un environnement socio-politique et sécuritaire fragile, le taux de croissance s'est établi à 6,2 % en 2024 contre 5,2 % en 2023 et 5,6 % en 2022.¹

En ce qui concerne les prix, désinflation s'est poursuivie, le taux passant de 7,4 % en 2022 à 3,7 % en 2023, puis à 3,5 % en 2024. Parallèlement, le relèvement du principal taux directeur de la BCEAO – le taux de refinancement –, passé de 2,75 % le 9 décembre 2022 à 3,5 % le 16 décembre 2023 et maintenu à ce niveau jusqu'à fin 2024, semble avoir porté ses fruits. De même, les bonnes campagnes agricoles 2022-2023 et 2023-2024, notamment dans les pays côtiers, ont induit une détente sur les prix des produits alimentaires.

Au Nigéria, l'économie rebondit dans un contexte de forte inflation. La croissance s'accélère à 3,4 % en 2024 contre 2,9 % en 2023 et 3,3 % en 2022 (FMI, avril 2025). Du côté des prix, le taux d'inflation a atteint 33,2 % en 2024 contre 24,7 % en 2023, en raison de la suppression des subventions aux carburants, la forte dépréciation du naira, ainsi que les perturbations causées par les inondations sur le secteur agricole, qui ont entraîné une flambée des prix des denrées alimentaires.

¹ Rapport de surveillance multilatérale du premier semestre 2025 de l'UEMOA



II. ANALYSE DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE AU BÉNIN

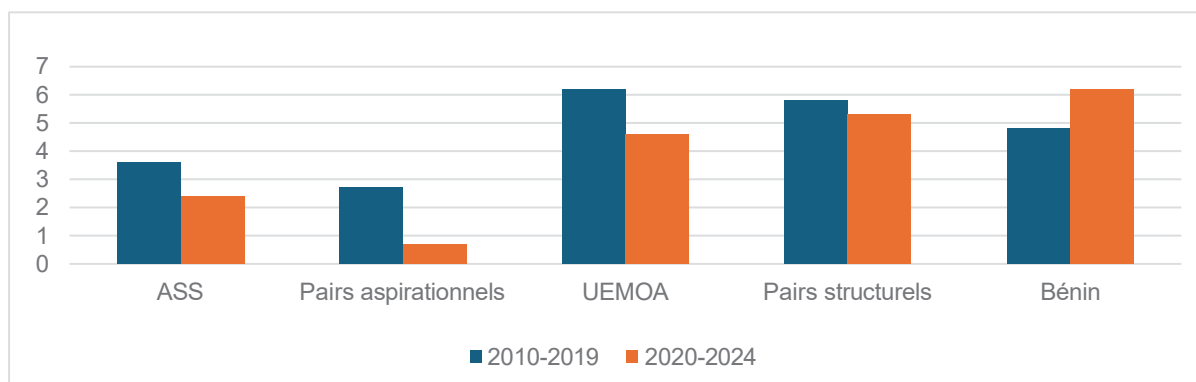
2.1 Performance du secteur réel

La croissance a consolidé sa vigueur, atteignant son plus haut niveau depuis plus de deux décennies. La croissance s'est ainsi affichée à 7,5 % en 2024, taux supérieur à la prévision de 6,7 % faite en début d'année, contre une réalisation de 6,4 % en 2023. Le dynamisme de la croissance est impulsé par une bonne campagne agricole, un secteur secondaire en plein essor, porté par les industries et les BTP, et une reprise des activités commerciales après le ralentissement observé en 2023. Ces résultats ont permis d'améliorer le PIB réel par habitant qui s'établit à 823 747 francs CFA en 2024 contre 791 222 francs CFA en 2023.

Résilience de l'économie béninoise

L'économie béninoise s'est bien adaptée aux chocs, notamment la pandémie de COVID-19, les incertitudes commerciales, les problèmes de sécurité dans le nord et les chocs climatiques, avec une croissance annuelle moyenne de 6,2 % sur la période 2020-2024, soit 3,8 points de pourcentage de plus que la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Alors que la croissance a baissé de 1,2 point de pourcentage et de 0,4 point de pourcentage entre 2010-19 et 2020-24, en Afrique subsaharienne et dans des pays pairs structurels, au Bénin, elle a plutôt poursuivi sa tendance à la hausse, augmentant de 1,4 pp.

Graphique 1 : Comparaison de la résilience de l'économie béninoise par rapport aux chocs.



Note : Le Togo, le Sénégal et le Rwanda figurent parmi les pays comparables sur le plan structurel.

Les pays pairs aspirationnels sont la Tunisie et le Maroc.

Source : Calculs des services de la Banque mondiale.

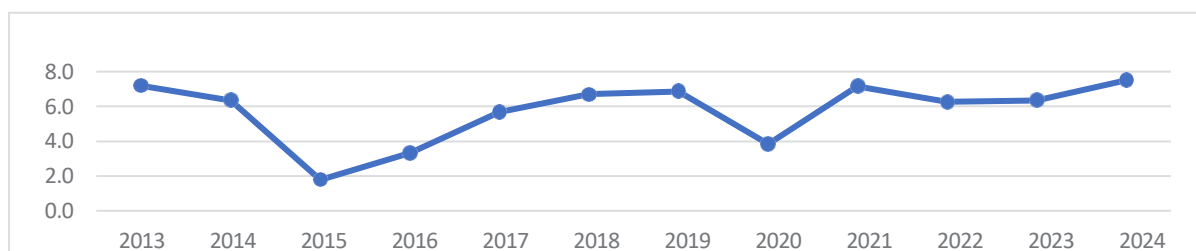
Tableau 1 : Évolution des sous-secteurs de l'industrie

Suggestions de réformes	2016-19	2020	2021	2022	2023	2024
Industries extractives	-2,3	17,3	16,3	7,8	20,4	11,9
Industries agroalimentaires	22,6	0,1	0,1	1	-1,5	8,3
Industries du textile et de l'habillement	79,6	18,8	2,3	17,5	8,5	18,1
Industries du papier et du carton, de l'imprimerie, du disque, et de la reproduction	35,6	-36,9	38,1	2,4	11,9	6,7
Industries chimiques, pharmaceutiques, du caoutchouc et des plastiques	7,5	53,6	-9,6	9,3	67,3	-2
Industries des matériaux minéraux	14	10,6	15,2	0,2	-2,1	4,2
Industries métallurgiques	20,9	9,8	13,3	-5,7	34,8	18,3
Autres industries manufacturières	-6,3	-4,8	29,5	9	5,5	-4,5
Industries de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau	6,8	16,5	11,6	7,8	4,5	4,7
Industries environnementales	30,2	18,8	6,3	3,1	5,4	2,8
Indice de production industrielle	16,8	3,9	7,5	3,1	5,2	5,9

Source : INSTAD et calculs des services de la Banque mondiale.



Graphique 2 : Évolution du taux de croissance à prix constant du Bénin sur la période 2013-2024 (en %)

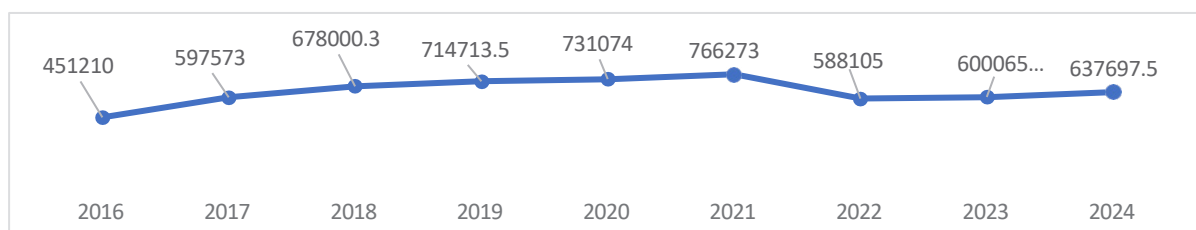


Source : DPBEP, décembre 2024

Dans le secteur primaire, les productions vivrières et d'exportation se sont accrues. En effet, La production agricole repose principalement sur la culture du maïs, du riz et du manioc, qui sont des éléments de base de l'alimentation béninoise. Le coton, quant à lui, représente la principale culture d'exportation du Bénin, devant l'ananas, les noix de cajou, les noix palmistes et les arachides.

Plus spécifiquement, la production de coton poursuit sa remontée. La production s'est ainsi établie à 644 973,52 tonnes en 2024 contre 600 065,5 tonnes en 2023 (voir le Graphique 2), favorisée à la fois par une amélioration des superficies (+5,4 %) et des rendements (+2,1 %). Ce résultat est imputable à : i) la maîtrise de la nouvelle espèce de Jasside (*Amrasca biguttula*) qui avait attaqué la production en 2022, avec l'utilisation de l'insecticide Jacobia ; ii) la multiplicité des traitements phytosanitaires ; iii) la forte sensibilisation des producteurs et des agents à travers divers canaux (rencontres physiques et diffusion sur les radios de proximité) ; iv) le prolongement des pluies au profit des semis tardifs dans certaines régions et le faible taux de pourriture de capsules, etc.

Graphique 3 : Évolution de la production de coton sur la période 2015-2024 (en tonnes)



Source : AIC, mars 2025

Les performances agricoles au Bénin se rapportent aux projets gouvernementaux ayant pour objectif d'optimiser les rendements. Dans l'optique de maintenir un taux de performance stable et croissant, l'agriculture bénéficie d'un appui financier du Gouvernement à travers de nombreux projets, réformes et dispositifs légaux.

Dans le secteur secondaire, l'économie connaît une réindustrialisation progressive après plus de vingt (20) ans de désindustrialisation. La part du secteur secondaire dans le PIB avait en effet affiché une baisse tendancielle depuis le début des années 2000. Ainsi, d'une contribution moyenne de 20,8 % à la formation du PIB entre 2000-2004, le secteur secondaire a progressivement perdu de son importance au point de ne représenter en moyenne que 15,6 % sur la période 2015-2019, soit une contraction de quasiment cinq (05) points de pourcentage du PIB sur la période. Le lancement, à partir de 2022 de la zone industrielle de Glo-Djigbé, a toutefois permis une reprise de la contribution du secteur au PIB (voir le Graphique 3).

Cette performance économique se reflète dans l'évolution des différents secteurs d'activité, le secteur tertiaire contribuant à hauteur de près de 3,6 points de pourcentage à la croissance du PIB réel. Quant aux secteurs primaire et secondaire, ils contribuent chacun à hauteur de 1,6 point de pourcentage à la croissance du PIB réel en 2024.

Tableau 2 : Structure de l'économie béninoise (en %)

Indicateurs	Taux de croissance (%)		Contribution à la croissance (%)		Poids dans le PIB nominal (%)	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Années						
Secteur primaire	5,1	5,9	1,4	1,6	25,4	24,2
Secteur secondaire	7,3	9,7	1,2	1,6	17,3	17,4
Secteur tertiaire	6,6	7,5	3,1	3,6	47,7	48,9
Impôts et taxes	6,9	7,4	0,7	0,7	9,6	9,5
PIB	6,4	7,5	6,4	7,5	100	100

Source : Direction de la comptabilité nationale et des statistiques économiques, INSTAD, mars 2025



Plus spécifiquement, les activités des industries agro-alimentaires et des autres industries manufacturières ont été robustes en 2024. Ainsi, le taux de croissance de la valeur ajoutée s'est établi à 7,5 % en 2024 contre 6,6 % en 2023 pour les industries agro-alimentaires et à 9,2 % en 2024 contre 7,6 % en 2023 pour les autres industries manufacturières. La bonne progression des secteurs primaire et secondaire a soutenu les activités de service. Ainsi, la valeur ajoutée du secteur est ressortie en hausse de 6,3 % en 2024 contre 6,6 % en 2023 et 6,0 % en 2022. Globalement, sur la période 2022-2024, la croissance a été portée par les activités du secteur tertiaire (y compris les impôts et taxes), qui représente en moyenne 56,9 % du PIB.

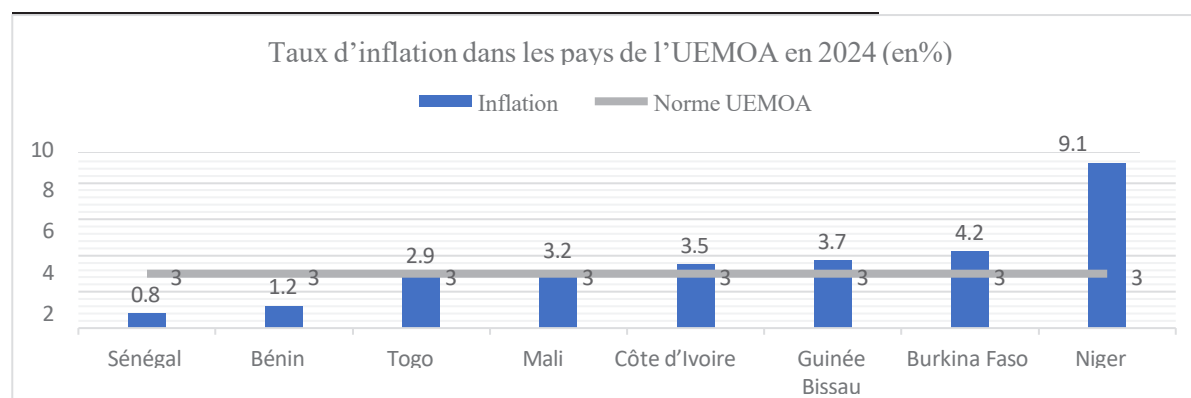
Investissement

En 2024, le taux d'investissement est ressorti à 35,1 % du PIB contre 34,5 % du PIB en 2023 et 31,1 % du PIB en 2022. Le dynamisme de l'investissement compte pour 2,9 % sur les 7,5 %, soit près de 40 % de la croissance enregistrée en 2024.

Prix et inflation

Au niveau des prix, l'inflation reste contenue, soutenue par les bonnes performances du secteur agricole. Sur la période 2022-2024, le taux d'inflation moyen s'affiche à 1,8 %. Il s'est établi à 1,2 % en 2024 contre 2,7 % en 2023 et 1,4 % en 2022.

Graphique 4 : Taux d'inflation dans les pays de l'UEMOA en 2024 (en %)



Source : INSTAD, mars 2025 ; PER, Afrique subsaharienne, avril 2025

L'inflation globale a reculé à 1,2 %, contre 2,7 % en 2023, en raison de la modération des prix de l'énergie et des transports. Quant à l'inflation énergétique au Bénin, après avoir bondi à la suite de la suppression des subventions à l'essence au Nigéria en mai 2023 et entraîné un renchérissement de 65,7 % du prix de l'essence sur le marché informel (Kpayo) et une hausse de 11,5 % de celui des transports, elle s'est modérée en 2024.

L'inflation dans le secteur de l'énergie est passée d'une moyenne de 13,6 % en 2023 à 1,2 % en 2024, ce qui a entraîné la modération de l'inflation dans le secteur des transports de 11,5 % à 1,1 %, au cours de la même période. Le tassement de l'inflation a également été soutenu par le ralentissement des prix dans les secteurs des communications, de l'habillement, des meubles (y compris les articles de ménage) et des loisirs ainsi que par l'inflation des logements, bien que celle-ci reste plus élevée que l'inflation globale, à 3,6 % en moyenne en 2024 (contre 6,5 % en 2023). L'inflation des produits alimentaires, qui demeure en deçà de la moyenne globale, a doublé pour atteindre 0,8 %, les marchés intérieurs continuant d'être influencés par les pressions inflationnistes sur les marchés régionaux, en particulier au premier semestre. La fermeture de la frontière avec le Niger continue de peser sur l'approvisionnement de certains produits alimentaires importés de ce pays, à l'instar des oignons, dont les prix ont bondi de 83,2 % sur la période juillet-décembre 2024 (en glissement annuel). L'inflation dans les secteurs des restaurants, hôtels et autres biens et services a également alimenté les pressions inflationnistes, en phase avec la croissance du secteur (+8,4 % en 2024) et portée par une demande soutenue face à une offre de services connexes encore limitée.

Tourisme

La croissance a également bénéficié de la diversification des services, notamment grâce à la progression des services touristiques, des télécommunications et d'autres activités, venant compenser la baisse du secteur des transports. L'industrie du tourisme s'est distinguée, avec une part des services d'exportation passant de 0,9 % en 2023 à 8 % en 2024, reflet du dynamisme de cette filière



Atouts et reconnaissances du secteur touristique :

Destinations incontournables

Le Bénin dispose d'un patrimoine riche (sites culturels, historiques, naturels) qui attire de plus en plus l'attention. Selon le média américain AFAR, le pays figure parmi les 25 meilleures destinations à visiter en 2025. Le Gouvernement ambitionne de faire passer la part du tourisme dans le PIB, aujourd'hui d'environ 6 %, à 13,4 % à l'horizon 2030, tout en visant plus de 2 millions de visiteurs annuels à cette échéance.

Budget accru et ressources engagées

En 2024, le tourisme, la culture et les arts bénéficient d'une enveloppe budgétaire de plus de 65 milliards de francs CFA. Par ailleurs, le Gouvernement a lancé un plan stratégique quinquennal 2025-2029 doté de 797,17 milliards de francs CFA ($\approx$ 1,4 milliard de dollars EU) pour dynamiser ces secteurs. Les efforts porteront sur trois axes complémentaires, à savoir : i) modernisation des infrastructures touristiques : hôtels, routes d'accès, aménagements patrimoniaux ; ii) valorisation du patrimoine culturel, historique, naturel ; iii) développement d'une offre touristique plus diversifiée : culture, nature, plages, tourisme rural, écotourisme.

Défis et perspectives

Les Défis sont encore nombreux : i) Insuffisance d'infrastructures et d'accessibilité ; ii) Insuffisance de capacités locales et de formation ; iii) Insuffisance de marketing et image internationale ; iv) Durabilité, gestion environnementale ; Impact socioculturel.

Les perspectives pour le secteur touristique en 2024-2025 s'énoncent comme suit :

- Progression modérée, mais nette, du nombre de visiteurs étrangers, sous-tendue par les classements et la visibilité.
- Approfondissement des investissements dans les infrastructures pour répondre aux normes internationales.
- Accent mis sur le tourisme culturel, historique et patrimonial, mais aussi sur l'écotourisme et les circuits nature (Pendjari, Tata, etc.).
- Engagement vers une contribution plus forte du tourisme au PIB.

2.2 Performance du secteur budgétaire

L'accroissement continue des recettes, ajouté à la modération des dépenses d'investissement, s'est traduit par une réduction notable du déficit budgétaire, de 4,1 % du PIB en 2023 à 3,0 % en 2024, atteignant ainsi le critère de convergence de l'UEMOA pour la première fois en cinq ans. Avec la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme, la consolidation budgétaire, tirée par la mobilisation des recettes, devrait permettre de maintenir le déficit budgétaire dans la limite du seuil de 3 % du PIB sur le moyen terme. Le niveau d'endettement, qui a baissé en 2024, atteignant 53,4 % du PIB, devrait également continuer à être contenu.

La mobilisation des recettes au Bénin est en hausse constante depuis 2016, tirée par de bonnes performances en matière de recouvrement des impôts. Les recettes totales et dons ont atteint 15 % du PIB en 2024. La mobilisation des recettes a démontré une résilience face à divers chocs, notamment la fermeture des frontières, la pandémie de COVID-19, la crise du coût de la vie en 2022 et la montée de l'insécurité. Les recettes totales, y compris les dons, qui étaient passées de 13,5 % du PIB en 2013 à 11,1 % du PIB en 2016, ont augmenté régulièrement pour atteindre 15 % du PIB en 2024 grâce à la modernisation de l'administration fiscale et à la numérisation accrue des principaux processus fiscaux. Les recettes fiscales, principal moteur de la hausse des recettes publiques, sont passées de 9,2 % du PIB en 2016 à 13,2 % en 2024. Quant aux recettes non fiscales, elles se sont établies en moyenne à 1,6 % du PIB sur la période 2021-2024.

Les impôts indirects ont été les principaux contributeurs à la croissance des recettes fiscales, leur poids dans le PIB ayant augmenté de 2,5 points de pourcentage entre 2016 et 2024. La TVA a atteint environ 5 % du PIB en 2024, tandis que les taxes sur le commerce international ont représenté en moyenne 2,3 % du PIB sur la période. Les droits d'accise, quant à eux, ont progressé jusqu'à 0,5 % du PIB en 2020 avant de marquer un repli. Les contributions de la fiscalité directe n'ont augmenté que de 1,6 point de pourcentage du PIB, portées par la progression de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (+0,6 point de pourcentage) et de l'impôt sur les sociétés (+0,4 point de pourcentage). En revanche, l'impôt foncier n'a progressé que marginalement, à 0,1 % du PIB, et ce malgré de récentes réformes.



Malgré les progrès accomplis, les niveaux de recettes fiscales au Bénin restent inférieurs à ceux des pays comparables et les progrès vers l'amélioration du recouvrement des impôts directs sont modestes. Bien que les récentes réformes aient considérablement réduit l'écart, le Bénin perçoit toujours des recettes fiscales inférieures à celles de ses pairs de la région (1,2 point de pourcentage du PIB), de ses pairs structurels (2,5 points de pourcentage du PIB) et de ses pairs aspirationnels (11,3 points de pourcentage du PIB). La structure fiscale du Bénin est davantage axée sur les impôts indirects, avec une dépendance relativement comparable à celle des pays pairs à l'égard des taxes sur le commerce international. En 2024, la part des impôts directs dans le total des recettes fiscales du Bénin s'élève à 31,9 %, contre environ 33 % en moyenne dans les pays pairs structurels, ce qui indique que, malgré les progrès réalisés depuis 2016, la mobilisation des impôts directs demeure inférieure à celle observée dans les pays comparables.

L'importance du secteur informel et les exonérations fiscales réduisent la productivité et l'efficacité de l'impôt direct. Malgré des taux similaires, le recouvrement de l'impôt sur les sociétés (IS) est faible, avec une productivité inférieure de 2,2 fois à celle des pays comparables. Les réformes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) introduites en 2022 n'ont pas encore eu d'impact significatif. Toutefois, en 2024, l'impôt sur le revenu des personnes physiques, qui n'avait augmenté que de 0,1 point de pourcentage du PIB entre 2016 et 2022, a progressé de 0,5 point de pourcentage. L'impôt sur les plus-values est également moins élevé que dans les pays comparables de la région, avec un taux d'imposition de 5 % sur les ventes de titres par les particuliers et les sociétés non-résidentes. Les impôts fonciers, quasiment inexistants en 2016, ont enregistré une modeste amélioration atteignant 0,1 % du PIB en 2024, mais restent en deçà du potentiel de 1 % du PIB et des pays pairs. Le code foncier adopté en 2017 et la simplification de la taxe foncière unique (TFU) en 2022 n'ont pas permis d'atteindre le potentiel et de converger vers les pays pairs.

L'efficacité de la TVA au Bénin est également entravée par les exonérations et l'étroitesse de l'assiette fiscale due à l'importance du secteur informel, en particulier les importations en provenance du Nigéria. L'édition 2022 du Code général des impôts (CGI) a élargi l'assiette de la TVA au commerce électronique et clarifié son champ d'application. Elle a

également instauré l'enregistrement obligatoire des entreprises dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 50 millions de francs CFA, un seuil trois fois plus élevé que celui pratiqué dans les pays comparables.

Le recouvrement des droits d'accise au Bénin demeure faible, malgré une assiette étendue qui couvre plus de dix produits - soit davantage que ce que prévoient les directives de l'UEMOA - et inclut des marchandises non énumérées par la directive, comme le ciment et les pâtes alimentaires importées. En outre, les taux différents appliqués aux biens importés et aux biens produits localement sont contraires aux règles de l'UEMOA, ce qui complexifie davantage l'exécution des droits d'accise.

Au Bénin, les impôts et transferts directs sont essentiels à la réduction des inégalités, le système budgétaire ayant réduit les inégalités de 3,0 points de Gini en 2022, principalement grâce aux transferts en nature. Les 20 % les plus riches supportent l'essentiel de la charge fiscale, contribuant pour 92 % à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et pour 63 % à l'impôt sur les salaires. À eux seuls, les 10 % les plus aisés acquittent 80 % des impôts directs.

Cependant, les subventions profitent de manière disproportionnée aux ménages les plus riches, les 20 % les plus riches recevant 53 % des subventions indirectes. Les transferts directs, tels que le programme ACCESS et l'enseignement primaire, sont plus progressifs et profitent aux 20 % les plus pauvres. Les impôts indirects, y compris la TVA, les droits de douane et les droits d'accise, affectent particulièrement les plus vulnérables, tandis que les impôts directs ont eu un impact modéré. Les subventions indirectes dans les secteurs de l'eau, des carburants et de l'électricité n'ont pas entièrement compensé les effets des impôts indirects, même si des programmes sociaux - tels que les pensions du Fonds national des retraites du Bénin (FNRB) et les cantines scolaires - ont contribué à atténuer la pauvreté.

Une convergence du système budgétaire vers celui des pays pairs pourrait soutenir les efforts de réduction de la pauvreté. Avec le maintien du dynamisme de l'activité économique et la stabilité des prix, le taux de pauvreté devrait baisser davantage (2,9 points de pourcentage en moyenne entre 2024-27) pour atteindre 22,3 % en 2027. Bien que les politiques budgétaires du Bénin réduisent les inégalités de 3,0 points de Gini,



ce chiffre est inférieur aux réductions observées dans d'autres pays de l'UEMOA comme la Côte d'Ivoire (4 points) et le Sénégal (5 points). Quoiqu'ayant un niveau d'inégalité inférieur avant l'instauration des impôts, les politiques inefficaces du Bénin en matière de fiscalité et de dépenses limitent sa capacité à atténuer les inégalités et la pauvreté. Cette situation s'explique par le fait que les ménages pauvres paient plus d'impôts qu'ils ne reçoivent de transferts et de subventions, les impôts indirects, dont la TVA, pesant de manière disproportionnée sur les ménages à faible revenu. En revanche, si l'on tient compte des avantages des transferts en nature dans les domaines de la santé et de l'éducation, les sept déciles les plus pauvres reçoivent plus que ce qu'ils payent, ce qui en fait des bénéficiaires nets. Pour améliorer la situation, le Bénin gagnerait à renforcer les filets de protection sociale, à mettre en œuvre une fiscalité plus progressive et à accroître les dépenses sociales afin d'améliorer l'efficacité et la portée redistributive de ses politiques budgétaires.

Masse salariale

Au niveau des dépenses de personnel, l'État veille à maintenir le ratio de la masse salariale en pourcentage des recettes fiscales à un niveau compatible avec la norme communautaire. Pour l'année 2025, ce ratio devrait se maintenir en dessous de la norme communautaire de 35 % comme en 2024. À cette fin, la stratégie s'articulera autour de plusieurs mesures, notamment : la poursuite de l'assainissement du fichier solde par des contrôles réguliers portant sur la situation des agents ; la bonne application et la liquidation des actes de carrière ; ainsi que tous les autres actes à incidence financière sur la masse salariale ; une meilleure maîtrise des risques et une bonne exploitation des données ; et l'automatisation de la prise en compte de l'effet financier des glissements catégoriels pour améliorer la prévisibilité de l'agrégat.

Enjeux de développement

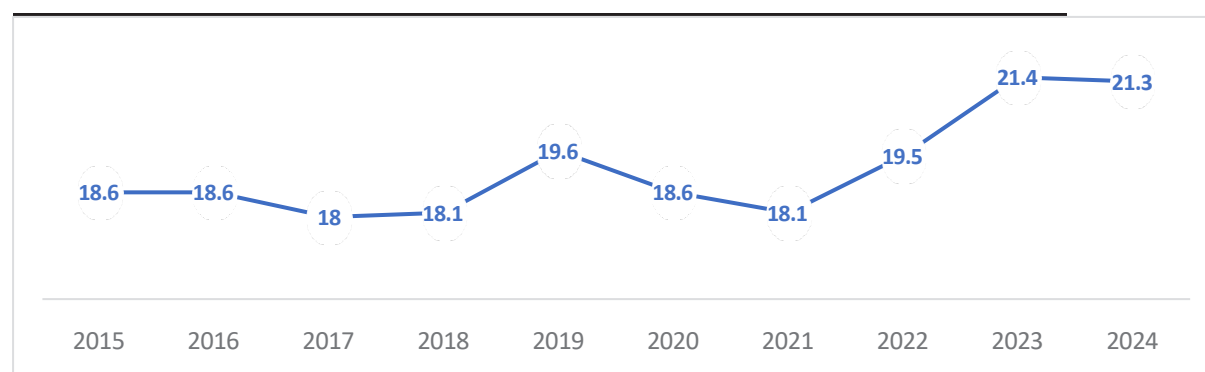
Grâce à ses engagements solides en termes de stabilité macro-économique depuis 2016, l'État a pu compter sur des marges de manœuvre fiscales pour soutenir les activités économiques. Il convient au pays d'améliorer ses stratégies pour augmenter ses capacités à résorber les fragilités liées à son modèle de croissance. En effet, l'économie

est dépendante des exportations de produits agricoles non transformés (coton, noix de cajou) et de la réexportation de biens et produits de base importés (voitures d'occasion, riz, etc.) vers le Nigéria. Près de 85 % de la main-d'œuvre travaille dans l'économie informelle. La mobilisation des recettes intérieures reste parmi les plus faibles de l'UEMOA malgré un progrès constant depuis 2020. Les perspectives à court terme sont influencées par les incertitudes liées au contexte géopolitique, particulièrement dans les régions du Nord, ainsi que des troubles dans les pays limitrophes.

2.3 Performance du secteur monétaire

La masse monétaire affiche une hausse en 2024 tirée par les créances sur l'économie. Elle s'établit à 3 663,6 milliards de francs CFA contre 3 628,3 milliards de francs CFA en 2022, soit une augmentation de 1,0 %, principalement portée par les créances sur l'économie qui ont progressé de 30,1 % sur la période sous revue. Cette progression confirme le rôle important que jouent les institutions bancaires dans l'accompagnement des activités économiques. Ainsi, les créances sur l'économie en pourcentage du PIB, se sont significativement améliorées sur la période 2016-2024 en passant de 18,6 % en 2016 à 21,3 % en 2024. Les principales branches bénéficiaires de ces crédits sont le « Commerce de gros/détail/Restaurant » (43 % en 2024) et les « Bâtiments et travaux publics » (36,1 % en 2024).

Graphique 5 : Évolution des créances sur l'économie en % du PIB, période 2015-2024 (en %)

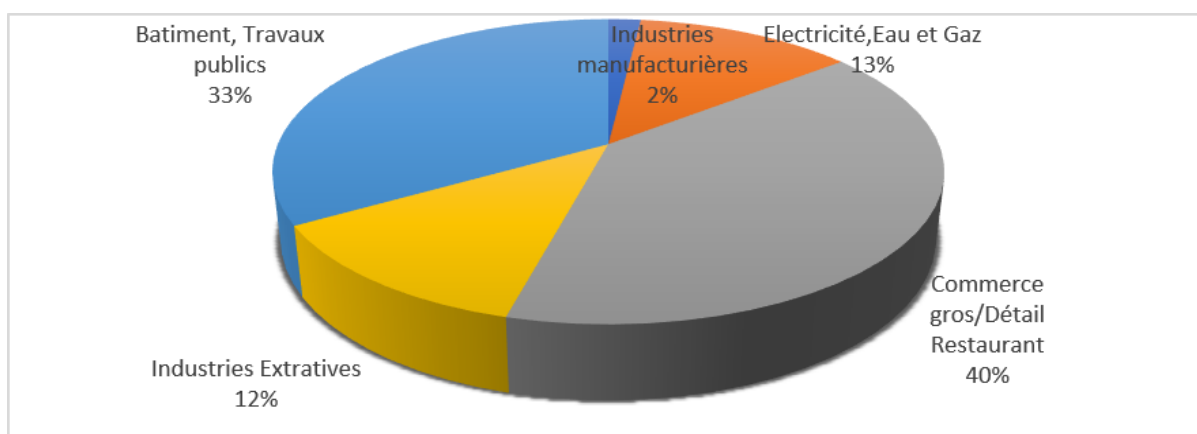


Source : DGE, BCEAO, mars 2025



Les crédits bancaires aux entreprises privées ont augmenté de 7,4 % déjà au premier trimestre 2024, indiquant une dynamisation du secteur. La stratégie du Gouvernement vise à renforcer la transformation structurelle et l'investissement, notamment via la Zone Industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ). Les sous-secteurs du « Commerce et de la Restauration », les « Bâtiments, Travaux publics » sont ceux qui bénéficient le plus des crédits à l'économie (voir graphique ci-dessous).

Graphique 6 : Répartition des créances sur l'économie en 2024 (en %)



Source : DGE, BCEAO, mars 2025

Selon le dernier rapport de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) sur les conditions de banque dans l'UEMOA, le secteur bancaire béninois a affiché en 2024 une bonne dynamique, portée par une hausse significative des crédits et des dépôts, ainsi que par une légère baisse des taux d'intérêt. Les crédits bancaires accordés au Bénin le placent parmi les pays les plus dynamiques de l'Union, derrière la Guinée-Bissau, le Burkina Faso et le Mali. Cette croissance est stimulée par une forte demande de crédits pour l'équipement, la consommation et l'immobilier, dans un contexte de reprise économique. Elle reflète aussi une amélioration de l'accès au financement, notamment pour les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), qui représentent désormais 52 % des crédits accordés aux entreprises contre 49 % en 2023.

Un secteur bancaire stable et solide

Le nombre de banques au Bénin est resté inchangé en 2024, avec 14 banques et 1 établissement financier. Le taux d'intérêt moyen dans l'Union a légèrement diminué à 6,76 % mais des disparités importantes persistent. Les MPME paient toujours plus cher

leur crédit (7,07 %) que les grandes entreprises (6,06 %), révélant un accès inégal au financement. Enfin, les dépôts à terme dans l'UEMOA ont augmenté de 11,6 % atteignant 10.695,8 milliards de francs CFA. Le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Togo sont les principaux moteurs de cette croissance.

Le coût moyen du crédit au Bénin a légèrement reculé. Le taux d'intérêt débiteur moyen est passé de 7,30 % en 2023 à 7,24 % en 2024. Les MPME ont bénéficié d'une baisse à 7,36 % contre 7,42 % ; en revanche, les grandes entreprises ont vu leurs taux fléchir à 6,82 % contre 6,85 %. Cette baisse s'explique par une concurrence accrue entre les banques et un meilleur encadrement des conditions de prêt.

Tableau 3 : Situation monétaire sur la période 2022-2024 (en milliards de francs CFA)

Rubriques	2022	2023	2024
Masse monétaire (M2)	3 628,3	3 612,5	3 663,6
Masse monétaire (M1)	2528,3	2 582,2	2 592,5
Circulation fiduciaire	862,0	809,5	832,3
Dépôts transférables	1 666,4	1 772,6	1 760,2
Autres dépôts inclus dans la masse monétaire (1)	1 099,9	1 030,3	1 071,1
Actifs extérieurs nets	2 146,9	1 729,8	1 476,4
BCEAO	-171,6	-563,6	-617,6
Banques	2318,4	2 293,4	2 094,0
Créances intérieures	2119,7	2 527,8	2 934,4
Créances nettes sur l'administration centrale	3,4	-24,0	162,3
Créances sur l'économie	2116,3	2 551,7	2 772,1
Passifs à caractère non monétaire (2)	625,4	698,7	789,4
Autres éléments (postes) nets	13,0	-53,6	-42,2

Source : DGE, BCEAO, mars 2025

La situation monétaire, sur la période 2020-2023, a été caractérisée par une expansion de la masse monétaire (+11,6 % en moyenne), en lien avec la progression des actifs extérieurs nets (+17,6 % en moyenne).

La masse monétaire affiche une expansion en 2023 portée principalement par les créances intérieures. Elle s'établissait à 3 210,5 milliards de francs CFA en 2021, soit une progression de 12,6 %. La hausse des crédits intérieurs est principalement imputable au crédit à l'économie qui affiche une amélioration de 43,6 %.



Rappelons qu'entre 2020 et 2024, le Bénin a entrepris plusieurs réformes législatives et institutionnelles pour renforcer l'inclusion financière. L'une des initiatives clés a été la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF), qui visait à élargir l'accès des populations non bancarisées aux services financiers. Cette avancée s'est faite principalement à travers des solutions de services financiers par téléphone mobile et la promotion des technologies financières (fintechs). Ces mesures ont permis d'intégrer une partie importante de la population, notamment rurale, dans le système financier formel.

Dette

Le Bénin entend renforcer la soutenabilité de sa dette publique en poursuivant une gestion rigoureuse et proactive. L'objectif est de réduire les risques, de diversifier les sources de financement et de préserver la viabilité de l'endettement à l'horizon 2029.

En octobre 2024, Standard & Poor's a confirmé la note souveraine « BB- » du Bénin, en relevant sa perspective de « Stable » à « Positive ». Cette reconnaissance internationale soutient la politique actuelle, qui repose sur un suivi régulier des indicateurs de dette en collaboration avec le FMI. Selon le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2026-2028, le Gouvernement entend réduire les risques liés à l'endettement, diversifier les sources de financement et renforcer la crédibilité financière du pays. La stratégie reste alignée sur le Cadre de dette à moyen terme (CDMT) 2025-2029, qui vise à assurer un endettement viable tout en finançant les priorités nationales.

Réduction de la dépendance extérieure au profit d'un financement régional accru

Le Bénin souhaite réduire sa dépendance aux emprunts extérieurs en mobilisant davantage de ressources sur le marché régional des titres publics de l'UEMOA. Il entend également mieux gérer les échéances de remboursement de la dette intérieure. Sur le plan extérieur, les financements en devises stables (notamment l'euro) et à taux fixe seront privilégiés pour limiter les risques de change. Les prêts concessionnels et semi-concessionnels resteront prioritaires mais, selon les conditions du marché, des emprunts commerciaux ou des émissions internationales pourront être envisagés. À l'échelle

nationale, l'État mettra l'accent sur les obligations à moyen et long terme sur le marché des titres de l'UMOA, l'allongement de la maturité moyenne de la dette pour réduire les pics de remboursement, et la mobilisation des financements en monnaie locale auprès d'institutions régionales comme la BOAD et la BIDC. Le Gouvernement renforcera aussi le suivi des passifs contingents (garanties, engagements indirects) pour éviter tout impact budgétaire imprévu. Le recours à la garantie de l'État sera limité, et les entreprises publiques seront encouragées à explorer des financements innovants.

Cibles claires à atteindre d'ici à 2029

La stratégie fixe plusieurs indicateurs-cibles à atteindre d'ici à 2029 : ramener à moins de 15 % la part de la dette intérieure arrivant à échéance dans l'année ; porter à plus de 95 % la proportion de la dette publique à taux fixe, afin de limiter l'exposition aux variations de taux ; privilégier les emprunts en devises stables pour réduire le risque de change ; et assurer un suivi rigoureux de la liquidité pour garantir les paiements à temps. Entre 2024 et 2028, le paiement des intérêts sur la dette devrait se maintenir autour de 1,7 à 1,8 % du PIB, tandis que le taux d'intérêt moyen passerait de 3,40 à 3,01 %. Sur la même période, le stock de dette publique baisserait de 53,4 à 47,6 % du PIB, et la part de la dette intérieure arrivant à échéance dans l'année serait ramenée de 21 à 10,5 %.

2.4 Performances du secteur extérieur

Échanges extérieurs

La dynamique des échanges extérieurs du Bénin est marquée par de fortes variations saisonnières. L'évolution des différentes séries sur les échanges extérieurs est caractérisée par la présence de phénomènes saisonniers. Au cours des quatre derniers trimestres, les exportations du Bénin ont connu une évolution très irrégulière. Les ventes à l'étranger, corrigées des variations saisonnières, se sont établies à 179,0 milliards de francs CFA au premier trimestre 2024, contre 141,1 milliards de francs CFA au cours de la même période de l'année précédente, soit une hausse de 26,9 %. Quant aux achats à l'étranger, corrigés des variations saisonnières, ils ont enregistré une baisse de 27,6 % en glissement annuel pour s'établir à 461,1 milliards de francs CFA au cours du trimestre sous revue.



Le solde courant de la balance des paiements s'améliore en 2024 après s'être dégradé en 2023. Le déficit courant s'est affiché à 6,7 % du PIB en 2024 contre 8,2 % en 2023 et 6,0 % en 2022. Cependant, à l'instar de 2023, les afflux de capitaux extérieurs s'avèrent insuffisants pour couvrir ce déficit. Ainsi, le solde global ressort déficitaire à -1,9 % du PIB en 2024 contre -3,4 % du PIB en 2023, et 0,1 % du PIB en 2022.

Tableau 4 : Quelques indicateurs sur les échanges extérieurs période 2022-2024 (en % du PIB)

Années	2022	2023	2024
Exportations des biens et services	24,5	22,9	21,8
Importations des biens et services	30,4	31,5	28,9
Balance des biens et services	-5,9	-8,5	-7,7
Solde courant	-6	-8,2	-6,7
Solde global	0,1	-3,4	-1,9

Source : DGE, BCEAO, mars 2025

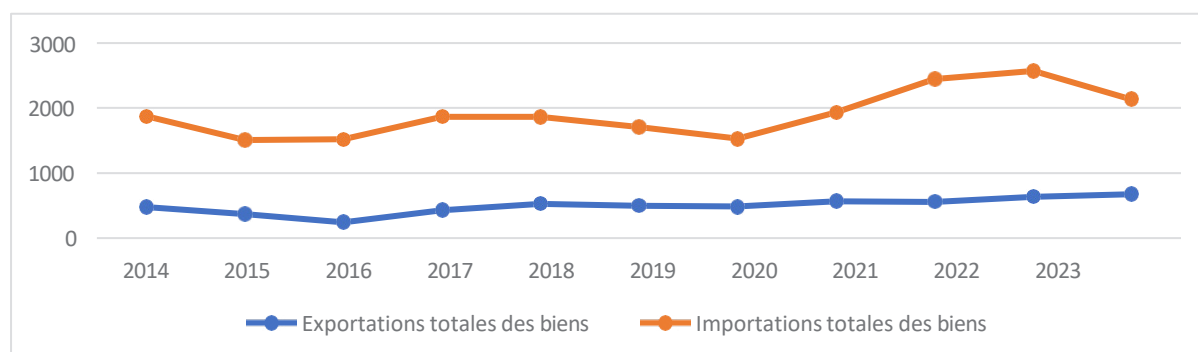
Plus généralement, dans un contexte de mondialisation et d'intégration des marchés où le Bénin est en interaction avec ses partenaires commerciaux, les flux commerciaux du pays ont connu de fortes variations dans le temps. L'analyse des échanges du Bénin avec le reste du monde pour le compte de l'année 2024 révèle des faits marquants qui se présentent ainsi qu'il suit :

- le déficit commercial a sensiblement baissé, passant de 1 636,4 à 1 215,7 milliards de francs CFA entre 2023 et 2024, soit une chute de 25,7 % ;
- le montant des exportations se chiffre à 674,7 milliards de francs CFA, contre 2 136,0 milliards de francs CFA d'achats à l'extérieur, soit un taux de couverture de 35,7 % ;
- les ventes de biens à l'extérieur ont connu une hausse de 5,5 % et les achats à l'étranger ont chuté de 16,9 % par rapport à 2023 ;
- pour les ventes à l'étranger, l'Asie est la première destination avec 68,2 % de la valeur totale. L'Afrique (15,1 %) arrive en deuxième position devant l'Europe (10,8 %) ;

- pour les achats à l'étranger, l'Asie (42,2 %) occupe la première place devant l'Europe (28,4 %) et l'Afrique (21,4 %) ;
- les exportations du Bénin vers les autres pays de l'UEMOA ont connu un fléchissement de 30,2 % par rapport à 2023. De même, elles sont en baisse de 11,9 % au niveau de la zone CEDEAO en 2024, malgré la croissance enregistrée des exportations du Bénin vers le Nigéria et le Ghana en 2024 respectivement de 92,5 % et de 93,4 % ;
- la réduction de 25,7 % du déficit commercial est significative et traduit une amélioration de l'équilibre extérieur. Cette évolution est principalement portée par la forte contraction des importations (-16,9 %), plus que par la progression des exportations ;
- le coton, non cardé ni peigné, vendu pour un montant de 303,6 milliards de francs CFA, occupe la première place des ventes à l'extérieur, suivi des graines et fruits oléagineux pour une valeur de 61,2 milliards de francs CFA ;
- le riz, qui est le premier produit acheté à l'extérieur (428,5 milliards de francs CFA), affiche une augmentation de 8,2 % par rapport à 2023. Il est suivi des huiles de pétrole ou minéraux bitumineux (10,8 %) et des médicaments (3,5 %) ;
- les dix (10) partenaires les plus représentatifs dans les exportations du Bénin en 2024 sont le Bangladesh (43,2 %), l'Inde (7,8 %), le Pakistan (6,8 %), le Danemark (6,2 %), les États-Unis (5,4 %), la Chine (4,2 %), le Tchad (3,2 %), le Nigéria (2,8 %), les Émirats Arabes Unis (2,7 %) et le Togo (2,3 %) ;
- les dix (10) partenaires les plus représentatifs dans les importations du Bénin en 2024 sont l'Inde (17,6 %), la Chine (12,5 %), la France (9,2 %), le Nigéria (5,3 %), le Togo (5,1 %), les États-Unis (5,0 %), la Russie (4,5 %), la Côte d'Ivoire (3,7 %), la Belgique (3,4 %) et les Émirats Arabes Unis (2,6 %).



Graphique 7 : Évolution des importations et des exportations des biens en milliards de francs CFA



Source : INSTAD/DCNSE/SSC/UEE, mai 2025

Sur la base des résultats, il conviendrait de :

- renforcer la transformation locale des produits agricoles ;
- diversifier les marchés d'exportation ;
- promouvoir les chaînes de valeur régionales ; et
- réduire la dépendance aux importations stratégiques.

La contribution du commerce à la croissance a rebondi, soutenue par le commerce informel et l'amélioration des relations avec le Nigéria. Pour faciliter les échanges via le port autonome de Cotonou (PAC), les deux pays ont rendu opérationnel le poste-frontière de Segbana (Bénin) et mis en place un comité bipartite conjoint pour travailler sur les autres postes-frontières, notamment Tsamiya et Anguwar Sule Wara au Nigéria. En novembre 2024, les autorités douanières du Bénin ont officiellement assoupli les restrictions commerciales avec le Niger, autorisant le commerce par le fleuve Niger.

Les réexportations s'établissent à 74,0 milliards de francs CFA en 2024, représentant ainsi 11,0 % des exportations globales du Bénin. Les cinq principaux pays de destination des produits réexportés en 2024 sont : le Tchad (21,4 milliards de francs CFA), le Nigéria (15,5 milliards de francs CFA), l'Inde (6,8 milliards de francs CFA), la Chine (4,7 milliards de francs CFA) et la Côte d'Ivoire (4,0 milliards de francs CFA).

En 2024, le degré d'ouverture du Bénin est de 10,8 %, contre 13,5 % en 2023. Ce qui montre que l'économie béninoise dépend du reste du monde de 10,8 % en 2024. La propension à exporter, définie comme le rapport entre les exportations et le Produit Intérieur Brut,

mesure la part des exportations dans la production intérieure. En 2024, la propension à exporter est évaluée à 5,2 % contre 6,4 % en 2004. Quant à la propension à importer, elle est estimée à 16,4 % en 2024 contre 14,3 % en 2004. La baisse du degré d'ouverture (13,5 % → 10,8 %) reflète : une contraction relative des échanges ; et/ou une croissance du PIB plus rapide que celle du commerce. La hausse de la propension à importer à long terme (2004–2024) confirme une dépendance persistante aux biens importés.

Exportations nettes, Consommation privée et Investissement privé

Du côté de la demande, la croissance a été soutenue par la hausse des exportations nettes ainsi que par la vigueur de la consommation privée et de l'investissement privé. Bien que la contribution de l'investissement public ait sensiblement diminué, passant de 2,4 points de pourcentage en 2023 à - 0,2 point de pourcentage en 2024, le dynamisme de l'investissement privé (qui a augmenté de 1,5 point de pourcentage à 3 points de pourcentage en 2024) en ligne avec le développement de la GDIZ a contribué à limiter l'impact de la baisse de l'investissement public sur la croissance. La contribution des exportations nettes à la croissance s'est renforcée pour passer de -1,6 à 1,2 point de pourcentage avec le démarrage de la production des entreprises situées dans la zone industrielle et la baisse des importations consécutives à la fin des importations importantes liées aux équipements. En outre, les exportations de produits de la GDIZ sont également associées à l'augmentation des activités portuaires. Les exportations de marchandises transitant par le port autonome de Cotonou (PAC) ont été multipliées par trois environ, passant de 120,7 mille tonnes en décembre 2023 à 351,2 mille tonnes en décembre 2024.

Le relais de l'investissement privé face au recul de l'investissement public est un signal positif de transformation structurelle. La GDIZ apparaît comme un facteur clé de diversification productive, avec des effets visibles sur : les exportations ; l'activité portuaire et l'investissement privé.

Les objectifs stratégiques du Gouvernement pour le secteur du commerce sont entre autres :



- le renforcement du programme de vérification de la conformité des produits importés ou manufacturés localement ;
- la mise en place d'un système de traçabilité des produits manufacturés, pour garantir leur qualité et leur origine ;
- la finalisation de la Stratégie nationale de promotion des produits locaux ;
- la vulgarisation de la Stratégie nationale de mise en œuvre du e-commerce, un levier clé pour l'économie numérique du pays.

2.5 Performance du secteur socio-économique

Bien que le Gouvernement s'évertue à améliorer les conditions de vie des populations, la majorité des citoyens font encore face à des problèmes sociaux : la fourniture de services d'eau, l'entretien des infrastructures et des routes, et la gestion de l'économie.

Le Plan National du Développement 2018-2025 a pour objectif spécifique de mettre en place des mécanismes pérennes et inclusifs de protection sociale pour un capital humain sain, compétent et compétitif. Il prévoit également de réduire le niveau de pauvreté des populations et les inégalités entre les différentes régions et entre les groupes socioéconomiques. La population comptait 13,35 millions d'habitants en 2022 avec un indice de fécondité de 5,7 enfants par femme et une espérance de vie de 61,2 ans.

Pauvreté

Entre 2021 et 2022, le taux de pauvreté national était à 36,2 %, en baisse de 2,3 points de pourcentage par rapport à 2018-2019. En 2024, ce taux au Bénin a connu une légère baisse, passant de 33,2 % à environ 31 %, les zones rurales restant particulièrement touchées. Le pays fait face à des défis persistants, mais des efforts sont en cours pour renforcer la protection sociale et cibler les dépenses, afin d'affranchir des centaines de milliers de personnes de la pauvreté chaque année, comme le souligne la Banque mondiale. En résumé, le Bénin montre des signes d'amélioration dans la lutte contre la pauvreté en 2024, mais les disparités, notamment entre les zones urbaines et rurales, demeurent importantes.

Inégalités

En 2024, le Bénin fait face à des inégalités sociales persistantes, notamment entre régions (Nord/Sud), genres (femmes/hommes) et groupes socio-économiques, malgré une croissance économique soutenue et des efforts gouvernementaux visant à renforcer les filets sociaux, l'assurance maladie universelle et l'équité budgétaire, avec des défis importants liés à la pauvreté en milieu rural, l'accès aux services de base, et les impacts des crises sécuritaires et climatiques sur le nord du pays. Les politiques budgétaires tentent de cibler davantage les plus vulnérables.

Accès aux services de base

Des efforts sont en cours pour l'accès universel à l'eau et à l'assurance maladie, mais les populations marginalisées ont du mal à accéder aux soins de santé. Les départements du Nord (Alibori, Atacora, Donga, Borgou) sont touchés par les groupes armés et les inondations, déplaçant des populations et perturbant l'éducation et l'accès aux services. Le budget 2024 a privilégié des mesures à fort impact social (sécurité, emploi des jeunes, agriculture) pour une meilleure répartition des fruits de la croissance. Il a également prévu le renforcement des filets sociaux de base et le ciblage des plus pauvres.

En 2024, le Bénin a continué à progresser vers l'accès universel à l'eau potable, notamment en milieu rural, avec des taux de desserte atteignant environ **79,4 %**. Des investissements massifs via des prêts de la Banque mondiale et de la BAD, ainsi que des réformes (PPP, gestion affermée) et des projets (AQUAVIE, barrages) viennent appuyer ces efforts pour étendre les infrastructures et améliorer la gestion, afin d'atteindre l'objectif de 100 % à l'horizon 2030. En 2024, l'accès à l'électricité au Bénin s'améliore grâce à des projets d'extension du réseau et des énergies renouvelables (solaire), avec des investissements privés et publics, visant l'accès universel à l'horizon 2030, bien que l'accès rural et les coupures restent des défis.

Le taux de chômage officiel au Bénin reste bas (autour de 2-3 %), mais ce chiffre masque une réalité plus complexe de **sous-emploi massif (plus de 70 %)** et de **précarité du travail**, car une grande partie de la population active, surtout les jeunes et les femmes, n'a pas d'emploi décent, malgré une forte croissance économique, poussant beaucoup vers



l'auto-entrepreneuriat pour survivre. Globalement, 90,1 % des travailleurs sont employés dans le secteur informel. Les femmes jeunes sont plus touchées par le chômage (18,1 %) que les hommes (11,0 %), avec une longue durée de recherche d'emploi pour tous les jeunes. En somme, en 2024, le Bénin navigue entre une croissance économique prometteuse et des défis sociaux majeurs, avec un engagement affiché à réduire les inégalités, particulièrement en faveur des femmes, des jeunes et des populations vulnérables face aux chocs sécuritaires et climatique.

Le rang du pays dans l'indice du développement humain (IDH) des Nations Unies reste faible, bien qu'il se soit amélioré au fil du temps. En 2020, le Bénin était classé 166^e sur 191 pays avec un IDH de 0,525, en raison d'une faible espérance de vie à la naissance (59,8 ans), d'un faible nombre d'années de scolarisation attendues et moyennes (respectivement 10,8 ans et 4,4 ans). Bien que des progrès aient été réalisés dans les domaines de l'éducation et de la santé, l'indice du capital humain 2020 du Bénin demeure faible à 0,40.

Plusieurs chocs socio-économiques au niveau international et régional pourraient affecter la tendance à la réduction de la pauvreté. Les impacts des sanctions de la CEDEAO contre le Niger voisin, les conséquences de l'invasion russe en Ukraine, l'instabilité politique dans les pays voisins du Sahel, l'insécurité croissante et les tensions sociales dans le Nord pourraient entraîner une volatilité continue des prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des engrais, ce qui aurait un impact négatif sur les ménages pauvres et vulnérables, ralentissant ainsi la réduction de la pauvreté et poussant davantage de ménages dans la précarité.

Trajectoire du Bénin vers l'atteinte des ODD

Il ressort de l'analyse des performances et tendances en termes de réalisation des ODD au Bénin que le Bénin est à mi-parcours de la réalisation de l'ensemble des 17 ODD avec un score de 55,6 sur 100, qui est supérieur à la moyenne pondérée (par population) de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). De façon générale, bien que le Bénin soit encore confronté à des défis majeurs pour plusieurs ODD, ces défis sont moins nombreux que dans le reste de la sous-région. Les progrès importants du

Bénin sur les ODD 12 (consommation et production responsables) et 13 (lutte contre les changements climatiques) devront se poursuivre à mesure que le pays continue de se développer.

Au rythme actuel des progrès, le Bénin est en bonne voie de réaliser de l'ODD 1 (pas de pauvreté) – qui porte principalement sur l'éradication de l'extrême pauvreté –, de l'ODD 8 (travail décent et croissance économique) et de l'ODD 10 (inégalités réduites) ; de plus, près de 29,6 % des cibles mesurées dans ce rapport sont en bonne voie d'être atteintes à l'horizon 2030. Les tendances décroissantes des ODD 4 (éducation de qualité), 11 (villes et communautés durables) et 16 (paix, justice et institutions efficaces) sont à surveiller.

Conclusion partielle

En bref, sur le plan économique, les résultats positifs relatifs à la croissance, à la dette, au déficit public sont contrebalancés par des recettes publiques faibles, bien qu'en augmentation, une économie relativement peu diversifiée, fortement exposée au Nigéria et au secteur agricole, et des indicateurs de développement relativement faibles. Les efforts actuels du Gouvernement, visent à atteindre un déficit budgétaire aligné sur la norme communautaire de 3 % du PIB, soutenu par une mobilisation robuste des recettes intérieures et une augmentation des dépenses sociales.

Les autorités devraient renforcer davantage les dispositifs de lutte contre la corruption au Bénin afin de préserver les gains macroéconomiques durement acquis et générer une croissance inclusive tirée par le secteur privé. Il est nécessaire de rester vigilant vis-à-vis des risques du secteur financier, public et non public afin de préserver la stabilité macroéconomique et de limiter les risques de passif éventuel. Les indicateurs conjoncturels ressortent globalement favorables sur l'année 2024. L'activité économique s'est déroulée dans un contexte marqué par i) une accélération de la croissance reflétée par les comptes nationaux ; ii) une hausse modérée du prix du panier de la ménagère ; iii) une hausse globale du commerce extérieur formel ; iv) une hausse de la masse monétaire, en comparaison à son niveau de décembre 2023 ; et iv) un niveau maîtrisé de la dette publique.



La croissance est ressortie vigoureuse sur les deux premiers trimestres de l'année 2024, portée notamment par l'expansion de la GDIZ. Selon les comptes nationaux, l'activité économique au Bénin a enregistré une accélération de sa croissance au second trimestre de 2024 en s'établissant à 6,6 % après 6,3 % au premier trimestre de la même année. Cette amélioration est principalement tirée par le secteur secondaire dont le taux de croissance est passé de 7,0 % à 8,2 % au cours des deux trimestres. Ce secteur a bénéficié du dynamisme de l'activité industrielle dans la GDIZ où il a été installé de nouvelles unités de production qui ont démarré en 2022 et 2023. Cette vitalité de l'activité industrielle est notamment corroborée par la hausse substantielle de 74 % des exportations des produits transformés au premier semestre de 2024. Il est également noté une bonne orientation de l'activité dans les secteurs primaire et tertiaire. Le secteur primaire, porté par l'agriculture, enregistre une croissance de 5,5 % au second trimestre contre 5,4 % au trimestre précédent. Quant au secteur tertiaire, il a également connu une accélération sur les deux trimestres, passant de 6,3 à 6,4 %, grâce aux activités commerciales et de transport.

La croissance au premier semestre de 2024 se réalise dans un contexte de maîtrise des prix. Le taux d'inflation au niveau national au titre du mois de juin 2024, calculé suivant la définition adoptée dans l'espace UEMOA, s'est établi à +1,0 %, contre +1,4 % à fin mars 2024. Ce ralentissement est principalement dû à la baisse des prix des biens de la fonction des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », dont le taux d'inflation est ressorti à -2,1 % et -2,4 %, respectivement à fin mars et fin juin 2024. Cette situation résulte de la disponibilité des produits vivriers sur le marché, favorisée par la bonne tenue de la campagne agricole 2023-2024 et celle en cours. Toutefois, on note une importante hausse des biens et services de la fonction « Transport » en lien notamment avec la suppression des subventions sur les prix des carburants, entrée en vigueur à partir de mai 2023 au Nigéria.

III. ANALYSE DE LA VALEUR PROJETÉE DES INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Produit intérieur brut

Le taux de croissance, qui s'est affiché à 7,5 % en 2024, est bien meilleur à la prévision de 6,7 % faite en début d'année, contre une réalisation de 6,4 % en 2023. Le dynamisme de la croissance est impulsé par une bonne campagne agricole, un secteur secondaire en plein essor, porté par les industries et les BTP, et une reprise des activités commerciales après le ralentissement observé en 2023. Ces résultats ont permis d'améliorer le PIB réel par habitant qui s'établit à 823 747 francs CFA en 2024 contre 791 222 francs CFA en 2023.

Globalement la tendance favorable de l'économie sur la période 2020-2023 est induite par : i) la bonne tenue de la campagne agricole, à la faveur des diverses réformes entreprises dans le secteur à travers le Programme d'actions du Gouvernement ; ii) la bonne progression de l'activité d'égrenage qui a tiré parti de l'accroissement régulier de la production cotonnière sur la période 2019-2022 ; iii) le dynamisme de l'activité de construction soutenue par l'ambitieux programme d'investissement du Gouvernement ; iv) le renforcement de la production dans les industries agro-alimentaires ainsi que les autres industries manufacturières ; v) la reprise de l'activité dans les branches liées au tourisme, à la suite de l'assouplissement des mesures barrières, favorisée entre autres par l'amélioration de la couverture vaccinale. Par ailleurs, la modernisation des régies financières a permis de renforcer la mobilisation des recettes fiscales. La valeur ajoutée du secteur s'est ainsi établie en hausse de 5,9 % en 2024 contre 5,1 % en 2023 et 4,8 % en 2022. Cette amélioration est rendue possible grâce à : i) une bonne pluviométrie ; ii) une expansion des aménagements agricoles qui ont boosté certaines productions vivrières comme le riz ; iii) la mise en place de semences améliorées à haut rendement et résilientes aux changements climatiques ; iv) le renforcement du conseil agricole en impliquant le secteur privé et en dotant les encadreurs agricoles d'un cahier de charges avec un mécanisme strict de suivi-évaluation ; v) la reprise des financements agricoles à travers le Fonds national de développement agricole (FNDA) ; vi) l'expansion de la mécanisation agricole en dotant les producteurs de tracteurs à coûts réduits, etc.



Plus spécifiquement, les activités des industries agro-alimentaires et des autres industries manufacturières ont été robustes en 2024. Ainsi, le taux de croissance de la valeur ajoutée s'est établi à 7,5 % en 2024 contre 6,6 % en 2023 pour les industries agro-alimentaires et à 9,2 % en 2024 contre 7,6 % en 2023 pour les autres industries manufacturières. Les bonnes performances des industries agro-alimentaires et autres industries manufacturières sont portées par : i) les activités des nouvelles industries dans la zone industrielle de Glo-djigbé qui enregistre déjà 12 unités industrielles en production ; ii) les activités des nouvelles industries installées en 2024 sous le régime du Code des investissements ; iii) la transformation artisanale de produits agricoles qui bénéficie d'une évolution favorable du secteur agricole. Par ailleurs, les dynamismes des activités extractives et de construction ont également permis de soutenir le secteur secondaire à travers : i) la construction du pôle commercial Général Mathieu Kérékou, des marchés urbains, du quai fruitier, des cités départementales ; ii) la mise en œuvre du projet asphaltage phase B ; iii) l'extension du réseau routier, etc. De même, l'activité dans la branche énergie est portée par la vigueur dans les autres branches du secteur secondaire ainsi que par les services.

Les performances réalisées par les branches agricoles et industrielles ont favorisé l'activité commerciale. De même, la bonne orientation de l'activité dans la branche communication et des activités relatives aux services touristiques tels que les hôtels et restaurants a été bénéfique au secteur.

Investissement

Au cours des récentes années, l'investissement s'est significativement accru, marquant une inflexion positive à partir de 2022, année de démarrage de l'opérationnalisation de la GDIZ et restant constamment au-dessus de l'épargne nationale.

Prix et inflation

En 2024, le poste « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » de l'indice des prix n'a connu qu'une hausse de 0,7 %, maintenant l'inflation à un niveau bas. Avec ce niveau d'inflation, le Bénin enregistre le deuxième taux d'inflation le plus faible dans l'UEMOA, après le Sénégal.

Échanges extérieurs

Le niveau important du déficit de 2023 se justifie par la hausse notable des importations de services dans le cadre des activités dans la GDIZ. La baisse des importations et la hausse des exportations permettent d'atténuer ce déficit en 2024.

Résilience de l'économie béninoise

La résilience de l'économie béninoise est favorisée par : 1) la diversification de l'agriculture. L'activité économique était auparavant volatile, en raison de la vulnérabilité du secteur agricole aux chocs externes, notamment aux chocs climatiques et aux prix des matières premières, mais la diversification des cultures d'exportation et l'amélioration de la résilience des semences ont contribué à soutenir la croissance du secteur. La production agricole a été particulièrement touchée en 2020 et en 2022-23 avec la baisse de la production de coton. Toutefois, l'essor des exportations de noix de cajou et de soja a compensé l'impact. 2) l'industrialisation avec le développement des industries agroalimentaires. La contribution des industries manufacturières à la croissance a augmenté de 0,2 point de pourcentage sur les deux périodes avec le démarrage de la production à la GDIZ.

La diversification des services s'appuie sur deux moteurs : le développement des télécommunications et l'émergence d'un secteur touristique dynamique, dont l'amélioration des infrastructures a accru l'offre diversifiée. Ensemble, ces deux sous-secteurs ont vu leur contribution augmenter d'environ 0,2 point de pourcentage entre les deux périodes. Par ailleurs, la gestion macroéconomique est restée saine. L'élargissement de l'espace budgétaire entre 2017 et 2019 a ainsi permis au Gouvernement de mener une politique budgétaire contracyclique, venant soutenir la mise en œuvre du Programme d'actions du Gouvernement 2021-2026 (PAG-2).

Le secteur de la construction est resté dynamique, contribuant à hauteur de 0,3 point de pourcentage à la croissance. Parallèlement, les réformes et les investissements dans le secteur public (éducation, santé, sécurité sociale) ont généré un surcroît de croissance de 0,5 pp. Dans le même temps, les sous-secteurs du commerce et du transport ont fait preuve de résilience, maintenant leur progression malgré les incertitudes commerciales



et les fragilités dans le Nord. Cette performance a été en partie soutenue par le dynamisme de la construction et des industries extractives, qui ont stimulé l'activité du transport. Si le secteur informel a servi d'amortisseur de chocs, en particulier pendant la fermeture des frontières, il entrave également la croissance de la productivité et la mobilisation des recettes. Le sous-secteur des transports a également bénéficié du dynamisme des sous-secteurs de la construction et des industries extractives.

Perspectives

La croissance économique devrait atteindre en moyenne 7,5 % entre 2025 et 2027. L'activité du secteur secondaire devrait progresser de 9,1 %, soutenue par les derniers projets du PAG2, notamment dans la construction et l'agro-industrie. Les investissements dans les services de transport et la normalisation des relations commerciales avec les pays voisins, ainsi que l'essor du tourisme et des télécommunications, stimuleront les services. L'agriculture devrait croître de 6,2 %, grâce aux réformes visant à améliorer la productivité. Une forte croissance sectorielle devrait favoriser la réduction de la pauvreté, le taux de pauvreté de la tranche inférieure des revenus moyens devrait baisser à 30,3 % d'ici 2027. L'inflation devrait atteindre 1,5 %, tout en restant inférieure à l'objectif de l'UEMOA. Le taux d'inflation régional moyen devrait s'aligner sur la fourchette cible de l'UEMOA à partir de 2025, tandis que les réserves régionales devraient atteindre 5,4 mois d'importations en 2025, soutenues par la reprise des exportations et la baisse des taux d'intérêt de la zone euro. Le déficit budgétaire devrait rester inférieur au critère de 3 % du PIB de l'UEMOA sur la période 2025-2027, réduisant ainsi l'accumulation de la dette.

Grâce à l'achèvement de projets d'investissement clés, à la hausse des exportations et au tourisme, le déficit budgétaire devrait se réduire à 2,7 % d'ici 2027. Il sera financé par des investissements directs étrangers (IDE) et par la dette publique extérieure (euro-obligations et prêts-projets). Les perspectives sont orientées à la baisse en raison des problèmes de sécurité et des enjeux climatiques. De plus, l'incertitude entourant la politique commerciale pourrait impacter l'investissement et la croissance, ralentissant le développement de la zone industrielle et le démarrage de la production par de nouvelles entreprises exportatrices.

L'économie béninoise s'est bien adaptée aux chocs, affichant une croissance moyenne de plus de 6,2 % par an entre 2020 et 2024, soit 3,8 points de pourcentage de plus que la moyenne de l'Afrique subsaharienne. La résilience de l'économie béninoise repose sur la diversification continue du secteur agricole, le développement des agro-industries, le tourisme et une gestion macroéconomique rigoureuse. L'amélioration de la marge de manœuvre budgétaire entre 2017 et 2019 a permis au Gouvernement de mettre en œuvre une politique budgétaire contracyclique soutenant le Plan d'action gouvernemental 2021-2026. Si le secteur informel a joué un rôle d'amortisseur, notamment lors des fermetures de frontières, il freine également la croissance de la productivité et la mobilisation des recettes. Malgré une mobilisation accrue des recettes, le ratio recettes fiscales/PIB reste faible par rapport aux pays comparables. De fortes inégalités structurelles limitent la capacité des personnes démunies à bénéficier de la croissance. Face à la fragilité accrue de la région du Nord, il est crucial de renforcer l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté. Il est essentiel de préserver les acquis macroéconomiques tout en améliorant la productivité et en créant davantage d'emplois de qualité. L'assainissement budgétaire a permis de réduire l'accumulation de la dette, mais le rééquilibrage de sa composition a favorisé la croissance.



IV. PERFORMANCE MACROÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES DE 2025 À 2027 (ACCENT MIS SUR LES PRINCIPAUX MOTEURS DU DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE)

IV.1. Suspension temporaire des activités de l'USAID

La suspension temporaire des activités de l'USAID peut avoir plusieurs impacts sur l'économie béninoise. En effet, l'USAID au Bénin finance plusieurs projets dans des domaines comme la santé, l'éducation, l'agriculture et la gouvernance. La suspension de ses activités entraîne une réduction des fonds et des ressources disponibles pour ces secteurs clés.

Cette suspension ralentit inévitablement certains projets de développement, affectant potentiellement la croissance économique locale. Par exemple, des programmes visant à améliorer la santé publique ou à soutenir l'agriculture pourraient être mis en pause, ce qui pourrait avoir des répercussions sur la productivité et le bien-être des populations.

De plus, cette suspension pourrait aussi influencer la confiance des investisseurs et des partenaires internationaux, qui pourraient percevoir une instabilité ou une incertitude accrue, ce qui pourrait freiner certain(e)s investissements ou collaborations.

Cependant, il est important de noter que l'impact précis dépendra de la durée de la suspension et des autres soutiens financiers ou programmes en place dans le pays. En somme, cette situation pourrait ralentir certains progrès, mais le Bénin dispose aussi d'autres ressources et partenaires pour continuer son développement.

Plus précisément, l'USAID intervient au Bénin dans les domaines suivants :

- Financement des soins de santé
- Ressources humaines pour la santé
- Leadership, gestion et gouvernance
- Engagement du secteur privé
- Couverture sanitaire universelle

- Santé des femmes, des enfants et des adolescents
- Justice
- Gouvernance

Les États-Unis sont le deuxième pourvoyeur d'aide publique au développement derrière la Banque mondiale au Bénin. Le rôle de l'USAID est donc crucial dans plusieurs secteurs, à commencer par celui de la santé. L'agence américaine est le principal donateur des programmes nationaux de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose. Durant la pandémie de Covid-19, elle a également soutenu le Gouvernement béninois dans sa riposte à la maladie.

L'USAID soutient le système de santé béninois, notamment dans l'amélioration qualitative et quantitative des ressources humaines, dans l'élaboration des politiques de santé qui tiennent compte des données. L'agence encourage aussi les investissements du secteur privé. Dans la marche vers la couverture santé universelle à travers le projet Arch, elle est un grand partenaire du Gouvernement béninois. Les programmes de vaccination, en l'occurrence les campagnes contre la poliomyélite sont des activités phares de l'aide américaine au Bénin.

Toutefois, l'USAID n'intervient pas que dans le domaine de la santé. L'agence américaine assiste le pays dans les secteurs de la justice et de la gouvernance. Dans ce cadre, l'agence d'aide publique au développement des États-Unis appuie à la fois les actions des institutions de la République mais aussi celles des organisations de la société civile.

Pilier de la santé publique menacé

En effet, l'USAID était le principal bailleur de fonds des programmes de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose au Bénin. En 2023, l'agence avait consacré près de 17,4 milliards de dollars pour l'Afrique subsaharienne, avec le Bénin comme bénéficiaire majeur. Les campagnes de vaccination, notamment contre la poliomyélite, risquent de s'interrompre brutalement, mettant en péril des décennies de progrès. Durant la pandémie de Covid-19, l'USAID avait soutenu la riposte sanitaire béninoise en renforçant les ressources humaines et les infrastructures. La suspension de ces financements pourrait laisser le système de santé sans moyens pour faire face à de futures crises.



Gouvernance et justice : un appui vital en sursis

Au-delà de la santé, l'USAID soutenait des projets de gouvernance et de justice. La Commission béninoise des droits de l'homme et le Think Tank CIAAF figuraient parmi les bénéficiaires directs de ces programmes. Par ailleurs, ces initiatives visaient à renforcer l'État de droit et la participation citoyenne, des piliers fragiles dans un contexte régional marqué par l'instabilité.

La fermeture de l'agence américaine prive ainsi le Bénin d'un partenaire stratégique pour moderniser ses institutions et lutter contre la corruption, notamment dans des secteurs sensibles comme l'exploitation minière.

Économie et infrastructures : des projets en péril

Avec un budget annuel de 42,8 milliards de dollars à l'échelle mondiale, l'USAID finançait des projets structurants au Bénin. Bien que les engagements américains y soient plus modestes (77 millions de dollars en 2024), ils couvraient des domaines essentiels :

- Développement agricole et sécurité alimentaire, cruciaux pour un pays où 70 % de la population dépend de l'agriculture.
- Infrastructures éducatives et formation professionnelle, clés pour lutter contre le chômage des jeunes.
- Énergies renouvelables, avec des projets similaires à celui du hub solaire financé à Madagascar.

L'arrêt soudain de ces financements risque de ralentir, voire d'annuler, des chantiers en cours, aggravant la vulnérabilité économique du pays.

Fermeture de l'USAID : un vide géopolitique et humanitaire

La fermeture de l'USAID s'inscrit dans un contexte plus large de retrait américain des initiatives multilatérales, comme l'OMS ou l'UNRWA. En plus, ce désengagement affaiblit le *soft power* des États-Unis et ouvre la porte à des acteurs comme la Chine, déjà active en Afrique via des prêts et des projets miniers.

Pour le Bénin, dépendant à 60 % de l'aide extérieure gérée par l'USAID, la question du remplacement de ces fonds reste sans réponse. Les organisations locales et internationales redoutent une crise humanitaire silencieuse, notamment dans les zones rurales où les programmes de vaccination et de nutrition étaient soutenus par l'agence.

Sur le terrain, les employés de l'USAID au Bénin ont été placés en congé administratif et les systèmes informatiques de l'agence sont également hors service, paralysant toute activité.

Le Bénin, déjà confronté à des défis sanitaires et économiques, se retrouve face à un vide institutionnel sans précédent. Si des acteurs comme la Banque mondiale ou l'Union européenne pourraient théoriquement combler ce manque, aucun engagement concret n'a encore été annoncé. Dans l'immédiat, c'est la population civile qui paiera le prix fort, avec des risques accrus de résurgence de maladies, de malnutrition et d'instabilité sociale.

Cependant, au Bénin, des voix s'élèvent pour rappeler qu'il faut renforcer la mobilisation des recettes fiscales, lutter contre l'évasion fiscale et développer des partenariats public-privé robustes. « Il faut faire des efforts de diversification des sources de financement en se tournant vers les marchés financiers régionaux et internationaux et vers les financements innovants. Les ressources les plus prévisibles et les plus durables sont les ressources publiques internes ».

Pour plusieurs dirigeants africains, la multiplication des crises mondiales rend l'aide extérieure de plus en plus incertaine. La fin de l'USAID pourrait être un déclic pour bâtir des systèmes plus résilients, adaptés aux réalités locales, tout en continuant à coopérer avec les bailleurs internationaux, mais sur des bases plus équilibrées.

4.1. Guerre tarifaire mondiale déclenchée par les hausses de droits de douane aux États-Unis

La guerre tarifaire mondiale, notamment déclenchée par les hausses de droits de douane aux États-Unis, peut avoir plusieurs impacts sur l'économie béninoise, qui est une économie en développement et fortement dépendante du commerce international.



Réduction des exportations : le Bénin exporte principalement des produits agricoles, comme le coton, ainsi que d'autres matières premières. Si les États-Unis ou d'autres grands marchés augmentent leurs droits de douane, cela peut rendre les produits béninois moins compétitifs, entraînant une baisse des exportations.

Difficultés pour les partenaires commerciaux : la guerre tarifaire peut perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales. Cela pourrait augmenter les coûts pour les entreprises béninoises qui importent des biens ou des matières premières, ce qui pourrait freiner leur activité ou augmenter les prix locaux.

Impact sur la croissance économique : moins d'exportations et des coûts plus élevés peuvent ralentir la croissance économique du Bénin. Cela pourrait aussi affecter l'emploi dans certains secteurs dépendants du commerce extérieur.

Vulnérabilité accrue : le Bénin étant une économie ouverte, il est vulnérable aux fluctuations du commerce mondial. La guerre tarifaire pourrait accentuer cette vulnérabilité, rendant la reprise économique plus difficile.

Opportunités : D'un autre côté, cette situation pourrait encourager le Bénin à diversifier ses partenaires commerciaux ou à développer des industries locales pour réduire sa dépendance aux marchés étrangers.

Tableau 5 : Quelques indicateurs des échanges Bénin-USA en 2022-2024

	Exportations				Importations			Solde commercial 2024 (milliards de francs CFA)	
	Variations (%)		Valeur (Milliards de FCFA)	Part (%)	Variations (%)		Valeur (Milliards de FCFA)	Part (%)	
	2023/22	2024/23	2024	2024	2023/22	2024/23	2024	2024	
États-Unis	334,8	461,1	36,3	5,4	21,3	-14,1	107,4	5	-58,8
Ensemble des échanges du Bénin	14,2	5,5	674,7	100	5,1	-16,9	2136	100	-1215,7

Source : INSTAD/DCNSE/SSC/UEE, mai 2025

Les dix (10) partenaires les plus représentatifs dans les exportations du Bénin en 2024 sont le Bangladesh (43,2 %), l'Inde (7,8 %), le Pakistan (6,8 %), le Danemark (6,2 %), les États-Unis (5,4 %), la Chine (4,2 %), le Tchad (3,2 %), le Nigéria (2,8 %), les Émirats Arabes Unis (2,7 %) et le Togo (2,3 %) ; Les dix (10) partenaires les plus représentatifs dans les importations du Bénin en 2024 sont l'Inde (17,6 %), la Chine (12,5 %), la France (9,2 %), le Nigéria (5,3 %), le Togo (5,1 %), les États-Unis (5,0 %), la Russie (4,5 %), la Côte d'Ivoire (3,7 %), la Belgique (3,4 %) et les Émirats Arabes Unis (2,6 %).

Aux États-Unis, le Bénin a acquis en 2024 les « engrais minéraux ou chimiques » (40,9 %) et les « voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport » (14,8 %). Les « tourteaux et autres résidus solides », même broyés ou agglomérés sous forme de pellets et d'extraction d'huile de soja sont les principaux produits vendus aux États-Unis, en 2024, pour une valeur de 14,9 milliards de francs CFA (soit 30 980,4 tonnes). En résumé, la guerre tarifaire mondiale peut compliquer la situation économique du Bénin en limitant ses débouchés et en augmentant ses coûts, mais elle peut aussi stimuler la recherche de solutions pour renforcer l'économie locale.



4.2. Impacts du retrait des pays de l'AES sur les perspectives de développement socio-économique du Bénin pour la période de 2025 à 2027

Le 16 septembre 2023, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont signé la Charte du Liptako-Gourma, donnant naissance à l'Alliance des États du Sahel (AES). Les trois régimes militaires ont voulu dépasser le simple front sécuritaire pour bâtir un espace politique et économique commun. Le tableau n°6 permet de rendre compte des échanges entre le Bénin et les pays de l'AES.

Tableau 6 : Quelques indicateurs des échanges Bénin-Pays de l'AES en 2022-2024

	Exportations				Importations				Solde commercial 2024 (Milliards de francs CFA)
	Variations (%)		Valeur (Milliards de francs CFA)	Part (%)	Variations (%)		Valeur (Milliards de francs CFA)	Part (%)	
	2023/22	2024/23	2024	2024	2023/22	2024/23	2024	2024	
Burkina Faso	-44,5	164,3	9	1,3	0,7	-30,6	3,5	0,2	5,9
Mali	-43,2	129,8	6,5	1	-83,8	55,6	0,3	0	6,2
Niger	-12,2	-52,3	3,2	0,5	-26,3	41,8	4,1	0,2	-0,4
Ensemble des échanges du Bénin	14,2	5,5	674,7	100	5,1	-16,9	2136	100	-1215,7

Source : INSTAD/DCNSE/SSC/UEE, mai 2025

Les analystes constatent que: derrière les grands symboles d'union, la quête de souveraineté se heurte à des défis sécuritaires persistants, une économie fragile et des critiques internationales nourries par les atteintes aux droits humains et à la liberté d'expression. La Commission a précisé que la CEDEAO continuerait à reconnaître les documents de voyage et les cartes d'identité portant le logo de la CEDEAO détenus par les citoyens du Burkina Faso, de la République du Mali et de la République du Niger, jusqu'à

nouvel ordre ; et continuerait également à traiter les biens et les services provenant des trois pays conformément au Système de libéralisation des échanges et à la Politique d'investissement de la CEDEAO.

La CEDEAO a toutefois rappelé que, dans un esprit de solidarité régionale et conformément à la décision des Chefs d'État de maintenir les portes de l'organisation ouvertes, toutes les autorités compétentes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des États membres, sont tenues de garantir aux citoyens des trois pays concernés le libre exercice de leurs droits de circulation, de résidence et d'établissement sans visa, conformément aux protocoles en vigueur, et ce jusqu'à nouvel ordre. La Commission de la CEDEAO déclare aussi avoir mis en place une structure pour faciliter les discussions avec les trois pays, le Burkina Faso, le Mali et le Niger, qui quittent officiellement le bloc aujourd'hui. La CEDEAO a également annoncé qu'elle entendait éviter la confusion et les perturbations dans la vie et les affaires des populations de la CEDEAO et des pays du Sahel pendant la période de transition.

Le retrait des pays de l'Alliance des États du Sahel (AES) de la CEDEAO, et les différents conflits sous-jacents ont un impact majoritairement négatif sur l'économie béninoise. La fermeture des frontières et les sanctions de la CEDEAO, qui ont affecté les échanges commerciaux, surtout au niveau du port de Cotonou, ont réduit les opportunités pour les entreprises béninoises. Le Port autonome de Cotonou (PAC) a subi une perte d'environ 20 % de son trafic ; cette baisse est d'autant plus significative que le Niger représentait à lui seul 70 % des marchandises en transit du port. Selon l'OCIS (2023), les exportations sont passées de 977 000 tonnes en 2022 à 703 000 tonnes en 2023, soit un recul de 28 %. Dans le même temps, les importations ont connu une contraction comparable, passant de 4 346 000 tonnes à 3 377 000 tonnes, enregistrant une baisse de 22 %. On note ainsi un ralentissement du flux habituel de marchandises au port de Cotonou.

Le retrait de l'AES de la CEDEAO a compliqué les relations commerciales, nécessitant une renégociation des accords et menaçant les chaînes d'approvisionnement des entreprises béninoises qui dépendent des fournisseurs et partenaires de ces pays. Les entreprises béninoises peuvent faire face à des difficultés d'accès aux marchés des pays de l'AES et aux barrières commerciales qui pourraient être introduites suite au retrait. La réduction



du trafic portuaire et des échanges commerciaux réduit les recettes douanières pour l'État béninois, mettant à mal la mobilisation du budget national.

Cependant, la reprise de l'exportation de pétrole nigérien via le Bénin offre une opportunité économique qui bénéficie aux deux parties, bien que les tensions politiques persistent. Tirant leçons de la tournure de la coopération sous régionale, le Bénin se tourne vers de nouveaux partenaires, s'ouvre des voies de coopération alternatives avec des pays comme la Chine, qui a des investissements significatifs dans le transport et l'agro-industrie au Bénin. Malgré ces perturbations, le Bénin maintient une trajectoire de croissance économique notable et est considéré comme l'une des économies à forte croissance en Afrique. La prochaine section mettra en relief les défis et les enjeux sur le plan de la sécurité alimentaire tant au niveau du pays que dans la sous-région.

V. EXAMEN DES QUESTIONS CRITIQUES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS L'ESPACE CEDEAO

Il s'agira après avoir donné un contenu à certains concepts clés, de faire l'historique des engagements panafricains, et enfin de donner les grands traits de l'insécurité alimentaire tant au niveau de la CEDEAO que du Bénin.

Définitions et conceptualisation

Mesures de l'insécurité alimentaire : L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit l'insécurité alimentaire en termes d'accès physique, économique et social à une alimentation adéquate. La mesure la plus courante est l'indice de sécurité alimentaire, qui évalue la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité de l'alimentation. L'insécurité alimentaire peut être chronique, aiguë ou transitoire, selon sa durée et sa gravité (FAO, 2019).

La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active (Sommet mondial de l'alimentation, 1996). Quatre concepts fondamentaux permettent de mieux saisir la notion de sécurité alimentaire : la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation et la stabilité.

1. Disponibilité suffisante de nourriture : c'est la quantité de nourriture disponible dans un pays ou une zone, en tenant compte de toutes les formes de production domestique et industrielle, ainsi que la balance des importations et exportations, l'aide alimentaire et les stocks.

2. Accessibilité : c'est la possibilité pour tout ménage de pouvoir régulièrement acquérir la quantité nécessaire de nourriture, grâce à la combinaison de sources telles que sa propre réserve et la production, l'achat, le troc, le don, l'emprunt ou l'aide alimentaire.

3. Utilisation appropriée de la nourriture : il s'agit de l'utilisation de la nourriture au sein du ménage et de la satisfaction des besoins en éléments protéino-énergétiques et micronutriments des individus. L'utilisation de la nourriture tient compte des éléments



tels que la préparation de la nourriture, la situation sanitaire, l'hygiène, la variété de la diète, etc.

4. Stabilité dans le temps de la disponibilité, de l'accès et de l'utilisation de la nourriture : la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active (Sommet mondial de l'alimentation, 1996).

L'examen de la Déclaration et des engagements de Maputo permet de comprendre les efforts des pays africains, en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. La Déclaration de Maputo a été adoptée en 2003 lors du Sommet de l'Union Africaine à Maputo (Mozambique). L'objectif est de placer l'agriculture au cœur du développement socio-économique en Afrique. Elle s'inscrit dans le cadre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), lui-même une initiative du NEPAD.

La Déclaration de Kampala fait partie du PDDAA. Elle introduit la Stratégie et le Plan d'Action du PDDAA pour 2026-2035. Elle succède à la Déclaration de Malabo (2014), marquant le passage à une vision plus large : non seulement de croissance agricole, mais transformation des systèmes agroalimentaires. Les États membres de l'UA se sont réunis à Kampala (Ouganda) du 9 au 11 janvier 2025 pour l'adopter.

Engagements de la Déclaration de Maputo

1. Allouer au moins 10 % du budget national à l'agriculture et au développement rural.
2. Atteindre une croissance agricole annuelle d'au moins 6 %.
3. Mettre en œuvre le PDDAA pour coordonner les politiques agricoles et promouvoir la sécurité alimentaire.
4. Renforcer la coopération régionale pour faciliter les échanges de produits agricoles.
5. Promouvoir l'investissement dans les infrastructures agricoles (irrigation, routes rurales, stockage).
6. Accroître la productivité agricole par la recherche, l'innovation et l'accès aux intrants.

Progrès enregistrés

- Plusieurs pays africains ont augmenté leur budget agricole, mais **peu atteignent réellement le seuil de 10 %**.
- Quelques réussites :
 - Amélioration de la productivité vivrière dans certains pays (riz, maïs).
 - Développement d'initiatives régionales (CEDEAO, SADC) pour la sécurité alimentaire.
 - Mise en place du PDDAA dans plus de 40 pays.

Limites et défis

- La majorité des États n'ont pas atteint les **10 % du budget agricole**.
- La **croissance agricole reste en deçà des 6 %** dans de nombreux pays.
- Persistances de problèmes :
 - Dépendance aux conditions climatiques.
 - Faible mécanisation et infrastructures insuffisantes.
 - Volatilité des cours sur le marché mondial et dépendance aux importations.
 - Mauvaise gouvernance et faible suivi des engagements.

Lien avec la Déclaration de Malabo (2014)

- En 2014, les États africains ont renforcé et actualisé les engagements de Maputo à travers la Déclaration de Malabo, visant entre autres :
 - Doubler la productivité agricole d'ici 2025.
 - Réduire de moitié la pauvreté par l'agriculture.
 - Éradiquer la faim d'ici 2025.



Tableau 7 : Engagements, cibles et description de la Déclaration de Kampala

Engagement	Cible et Description
Augmenter la production agricole	+45 % d'ici à 2035.
Réduire les pertes post-récolte	Réduction de 50 % des pertes poste-récolte d'ici à 2035.
Tripler le commerce intra-africain de produits agricoles / d'intrants	Augmenter fortement les échanges internes de produits agricoles.
Augmenter la part des aliments transformés localement	Faire en sorte que 35 % du PIB agricole provienne de produits transformés localement.
Mobiliser des investissements	Mobiliser 100 milliards de dollars EU de financement public et privé pour les systèmes agroalimentaires.
Allouer au moins 10 % des budgets publics à l'agriculture	S'inscrire dans la continuité des déclarations de Maputo (2003) et de Malabo.
Inclusion / équité	Réduire l'écart de productivité entre hommes et femmes de 50 % Promouvoir la participation des femmes, des jeunes, et des groupes vulnérables dans les chaînes de valeur.
Résilience climatique et protection contre les chocs	Mettre 30 % des terres agricoles sous gestion durable. Protéger au moins 40 % des ménages contre les chocs climatiques ou économiques. Renforcer les pratiques agricoles durables, les systèmes d'alerte, etc.
Sécurité alimentaire et nutrition	Atteindre « zéro faim » d'ici à 2035 Réduire le retard de croissance chez les enfants, la perte de poids aiguë, et le surpoids S'assurer qu'au moins 60 % de la population puissent se procurer une alimentation saine.

Source : Diverses sources

Bien que ces engagements soient nécessaires, leur mise en œuvre se heurte à plusieurs défis : i) le financement réel ; ii) la domestication nationale ; iii) les infrastructures et les capacités techniques et de données ; iv) les changements climatiques, l'instabilité, et les crises externes ; et v) les enjeux de suivi, de responsabilité et de transparence.

RECOMMANDATIONS

Pour que les différentes déclarations ne se limitent pas à des intentions, voici les actions concrètes qui sont nécessaires :

- Budget national affecté de manière cohérente : chaque État doit concrètement allouer les 10 % promis (ou plus) selon ses capacités, et prioriser l'agriculture dans les dépenses publiques.
- Partenariats public-privé pour la mobilisation des financements privés et la promotion de l'investissement dans les infrastructures et la transformation locale.
- Renforcement des capacités locales : recherche, extension agricole, technique, innovation, formation des agriculteurs, y compris en agroécologie.
- Politiques de soutien aux petits exploitants, aux femmes, aux jeunes pour qu'ils puissent partager équitablement les bénéfices et non rester marginalisés.
- Gouvernance et suivi : mettre en place des mécanismes de responsabilité, recueillir et publier des données, faire des revues périodiques pour ajuster les stratégies.
- Adaptation climatique intégrée : semences résilientes, irrigation, pratiques agricoles durables, systèmes d'alerte etc.

Conclusion partielle sur les différentes déclarations :

La Déclaration de Maputo (2003) marque un tournant dans la reconnaissance du rôle central de l'agriculture en Afrique. Toutefois, malgré quelques avancées, la plupart des pays, dont le Bénin, peinent encore à respecter les 10 % de budget agricole et à atteindre les objectifs de croissance. Ces engagements ont été réaffirmés et renforcés à Malabo (2014) pour relancer la dynamique. La Déclaration de Kampala marque un tournant important dans la stratégie africaine de promotion de la sécurité alimentaire, passant d'objectifs de croissance pure (tels que prescrits par la Déclaration de Malabo) à une approche plus holistique basée sur les systèmes alimentaires à savoir : la production, la transformation, la distribution, la nutrition, l'inclusion, et la résilience. Si ces engagements sont bien mis en œuvre, ils pourraient contribuer fortement à améliorer la sécurité alimentaire sur le continent.



Insécurité alimentaire au sein de la CEDEAO

Les pays de la CEDEAO, font face à des défis importants en matière d'insécurité alimentaire, exacerbés par des facteurs transnationaux tels que le changement climatique, la pauvreté, et la faiblesse des infrastructures. L'intégration régionale est souvent présentée comme une stratégie pour renforcer la résilience collective face à ces défis. Il existe une forte prévalence de l'insécurité alimentaire dans plusieurs pays membres, notamment en milieu rural, avec des impacts sur la santé, l'éducation et la stabilité sociale (FAO, 2021). L'espace CEDEAO est une région disposant de nombreux atouts pour garantir sa sécurité alimentaire et nutritionnelle ; pourtant, **entre 10 et 12 % de la population sont confrontés à l'insécurité alimentaire chaque année**. Cette situation alimentaire et nutritionnelle est de mieux en mieux documentée et met en lumière les défis et enjeux ci-dessous :

Défis :

- Amélioration de la productivité et de la production
- Accès à l'alimentation pour une population sans cesse croissante (volatilité des prix, faiblesse des revenus des populations, etc.)
- Qualité des aliments (faible normalisation, norme SPS) problème nutritionnel, etc.
- Stabilité de l'offre, des moyens d'existence, etc.

Enjeux :

- Gouvernance souveraine, inclusive et participative,
- Cohérence des politiques sectorielles,
- Dimensions transversales : genre, climat, environnement, NTIC, emplois des jeunes, etc.
- Financement du secteur agricole et de l'alimentation,
- Renforcement de la résilience des populations vulnérables

Gouvernance de l'agriculture et de l'alimentation

Il existe plusieurs types d'instruments au niveau de la gouvernance, comme suit :

Un dispositif institutionnel qui comprend :

- des institutions de pilotage politique
- des institutions de concertation/consultation
- l'Agence d'exécution technique et un centre spécialisé (CRSA)

Un mécanisme de financement qui intègre : le FRAA

Des partenariats stratégiques avec :

- le CORAF pour la recherche agricole
- le CILSS sur les systèmes d'informations

Partenariats stratégiques

- les partenaires régionaux : OPR,
- le groupe des donateurs de l'ECOWAP

Instruments de planification

- les plans d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
- des offensives / initiatives majeures de développement
- des programmes régionaux
- un instrument de gestion de la solidarité : la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire

L'intégration régionale visée par la CEDEAO repose sur la facilitation des échanges commerciaux, le développement des infrastructures, ainsi que le partage des ressources et des connaissances (CEDEAO, 2019). Dans cette dynamique, la coopération régionale est un levier pour améliorer la sécurité alimentaire, notamment par la mutualisation des ressources, la création de marchés communs et la gestion concertée des risques climatiques et sanitaires.



Plusieurs approches et stratégies peuvent être mobilisées à cette fin : l'instauration de marchés régionaux qui constitueront des zones de libre-échange pour faciliter la circulation des produits agricoles et alimentaires (Oxfam, 2018) ; la mise en œuvre de projets communs de développement agricole, de gestion des ressources naturelles et de lutte contre la désertification (CEDEAO, 2020) ; et l'harmonisation des politiques agricoles, de sécurité alimentaire et de gestion des crises (FAO, 2019). Enfin, le renforcement des partenariats et la mobilisation de financements, y compris à l'échelle sous-régionale, constituent des axes complémentaires d'action.

Plusieurs défis et limites entravent la mise en œuvre de ces stratégies : les inégalités économiques et infrastructurelles (FAO, 2021), l'instabilité politique et les conflits (UNOWAS, 2022), les effets du changement climatique qui exigent une gestion concertée des risques (IPCC, 2022), et enfin la faiblesse des mécanismes de coordination et de gouvernance régionales (CEDEAO, 2019).

Insécurité alimentaire au Bénin

Le Bénin, comme de nombreux pays en développement, fait face à des défis importants en matière de sécurité alimentaire. La majorité de la population dépend de l'agriculture de subsistance, souvent vulnérable aux aléas climatiques, aux fluctuations économiques et aux conflits locaux. Selon les rapports de la FAO (2021), une part significative de la population béninoise vit en situation d'insécurité alimentaire, notamment dans les zones rurales. Les facteurs amplifiant ce phénomène sont : la pauvreté, le faible niveau d'éducation, la dépendance à l'agriculture de subsistance, le faible accès aux marchés et aux services sociaux ; la dégradation des terres, l'inondation et la sécheresse affectant la production agricole (FAO, 2020).

Tableau 8 : Insécurité alimentaire et nutritionnelle en période courante

Répartition des populations par phase Situation courante : Mars-Avril-Mai 2025						
Population totale	Phase 1 Aucune / Minimale	Phase 2 Sous pression	Phase 3 Crise	Phase 4 Urgence	Phase 5 Catastrophe / Famine	Population totale en Phase 3 à 5
12 915 000	11 100 810	1 415 829	398 361	0	0	398 361

Source : Cellule nationale d'analyse du Cadre harmonisé, 2025

Les résultats de l'analyse globale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des systèmes alimentaires de 2022 (AGVSAN/SA, 2022) indiquent que 26 % des ménages sont en insécurité alimentaire, dont 1,9 % en insécurité alimentaire sévère. En d'autres termes, ces populations ont une consommation alimentaire déficiente ou ne peut satisfaire leurs besoins alimentaires minimaux qu'en utilisant des stratégies d'adaptation irréversibles. Le facteur déterminant de cette insécurité alimentaire selon les enquêtes demeure l'exposition aux chocs qui constitue un facteur de vulnérabilité important et touche plus particulièrement les pauvres, et ce, qu'il s'agisse de chocs liés au renchérissement des prix des denrées alimentaires (exacerbé par la crise Russo-ukrainienne), des chocs climatiques (pluies tardives / sécheresse ou pluies diluviennes / inondations), ou de l'augmentation des prix des produits non alimentaires.

Beaucoup d'actions ont été mises en œuvre par le Gouvernement afin de soutenir les populations en situation alimentaire difficile. Ces diverses actions ont porté leurs fruits. Ainsi, les différentes analyses effectuées selon l'outil de Cadre harmonisé depuis 2023 montrent une amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle. Les résultats de l'analyse de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire selon la méthodologie du Cadre harmonisé de février 2025 révèlent qu'au cours de la période de mars à mai 2025, 398 361 personnes (soit 3,08 % de la population analysée) étaient en insécurité alimentaire. Ces personnes sont notamment localisées dans les régions du Sud et du Nord et sont exposées à des chocs récurrents qui ont fragilisé leur résilience. Par ailleurs, 10,96 % de la population analysée se trouve en situation de sécurité alimentaire limite. (CNA-CH/CT-SAGSA, 2025).



Interventions gouvernementales

Flambées des prix et interventions gouvernementales

Globalement, l'analyse de l'évolution des prix des produits agricoles affiche :

- **Dès le 2nd semestre 2020** : Flambée ayant conduit à un pic en juin 2021 avec des prix supérieurs à 300 francs CFA/kg pour le **maïs** contre habituellement 180 francs CFA/Kg en juin, soit une flambée de 66 %.
- **Juin à novembre 2021** : Amorce d'une tendance légèrement baissière (-4 % environ par mois), suite aux mesures prises par le Gouvernement et aux récoltes.
- **Novembre 2021 à janvier 2022** : Reprise de la tendance haussière (+9 % en moyenne par mois), en raison des ponctions effectuées sur le vivrier disponible par les pays voisins affectés par les attaques terroristes.
- **Février 2022** : Hausse des prix des produits agricoles d'environ 4 %. **Exacerbation de la tension** sur les marchés, en raison du poids considérable des deux pays (Russie et Ukraine) dans la production mondiale des céréales (notamment le blé), des produits énergétiques, des engrais. Renchérissement des **coûts des facteurs de production**.
- **Février à juin 2022** : Stabilité relative des prix, suite au renforcement des mesures de soutien prises.
- **Juin à novembre 2022** : Tendance légèrement baissière, **suite aux récoltes et à l'instauration des redevances à l'exportation**.
- **Décembre 2022 à janvier 2023** : Tendance haussière des prix (fin des récoltes et période festive).
- **Février à décembre 2023** : Faible variation des prix, avec un prix moyen de 217 francs CFA/Kg, affichant une stabilité globale relativement aux mêmes périodes de l'année précédente.
- **Janvier à avril 2024** : Tendance fortement haussière des prix conduisant un pic de 325 francs CFA/Kg pour le maïs, principale denrée alimentaire du pays. Ce niveau de prix est supérieur aux niveaux records enregistrés lors de la crise financière mondiale (2008) et de la période de Covid-19 (2021).

- **Mai 2024 à avril 2025 :** Tendance globalement baissière des prix des produits agricoles, suite à l'interdiction temporaire d'exportation des céréales, tubercules et dérivées.
- Le constat de la flambée des prix observée depuis 2022 a amené les autorités gouvernementales du Bénin à prendre des mesures pour interdire les exportations de maïs vers les pays limitrophes, malgré les multiples efforts déployés par le passé pour accroître la présence du Bénin sur les marchés internationaux, en particulier dans le secteur agricole.

Entre 2022 et 2025, les principales mesures administratives prises qui ont impacté les prix des produits agricoles sont :

- la décision d'interdiction temporaire de l'exportation des produits vivriers locaux, par le Gouvernement (Cf. Conseil des Ministres du 08/05/2024) ; le Gouvernement béninois a justifié l'interdiction de l'exportation des céréales par «....la forte demande des pays voisins qui sont de grands consommateurs de produits vivriers.... » ;
- face à la montée des prix des denrées alimentaires, le Bénin a récemment pris des mesures strictes. Une nouvelle réglementation, issue d'un arrêté interministériel daté du 7 juin 2024, interdit la sortie du territoire de produits alimentaires de base. L'arrêté n°51/MIC/MAEP/MEF/DC/SGM/DGD/DCI/SA du 07 juin 2024 ;
- toute sortie de produits vivriers du territoire nationale est suspendue jusqu'à nouvel ordre. L'autorisation de sortie des produits importés à destination du Niger, notamment le riz, les conserves et l'huile (Cf. note de service de la Direction Générale des Douanes en date du 21/11/2024) ; et
- la mesure d'interdiction temporaire des exportations vient remplacer ou compléter les mesures datant de 2022 qui se résument dans le tableau ci-après.



Tableau 9 : Redevances à l'exportation instaurées en 2022

Produits agricoles	Redevance de promotion du secteur agricole (FCFA/Kg) : a	Redevance de sécurisation des exportations par voie terrestre (FCFA/Kg) : b	Redevance en soutien aux prix des intrants agricoles (FCFA/Kg) : c	Total des redevances à l'exportation (FCFA/Kg)
Maïs	50	50	-	100
Gari	50	50	-	100
Soja	15	30	100	145
Riz paddy	40	-	50	90
Cossettes de manioc	35	-	-	35
Cossettes d'igname	60	-	-	60
Graines de coton	20	-	-	20
Huile de palme	20	-	-	20
Huile de palmiste	20	-	-	20
Karité	5	10	-	15
Igname	35	-	-	35
Noix de cajou	-	20	-	20
Noix de palme non égrappée	10	-	-	10
Noix de palmiste	20	-	-	20

Source : MAEP 2023

NB : Les redevances (a) et (b) ont été fixées par décret, le 02 février 2022 ; tandis que la dernière (c) est mise en vigueur le 20 juillet 2022. Il ressort de ce tableau que les montants totaux les plus élevés des redevances sont fixés pour le soja (145 francs CFA/Kg), le gari (100 francs CFA/Kg), le maïs (100 francs CFA/Kg) et le riz paddy (90FCFA/Kg).

Juillet 2021 : Interdiction de l'exportation des céréales

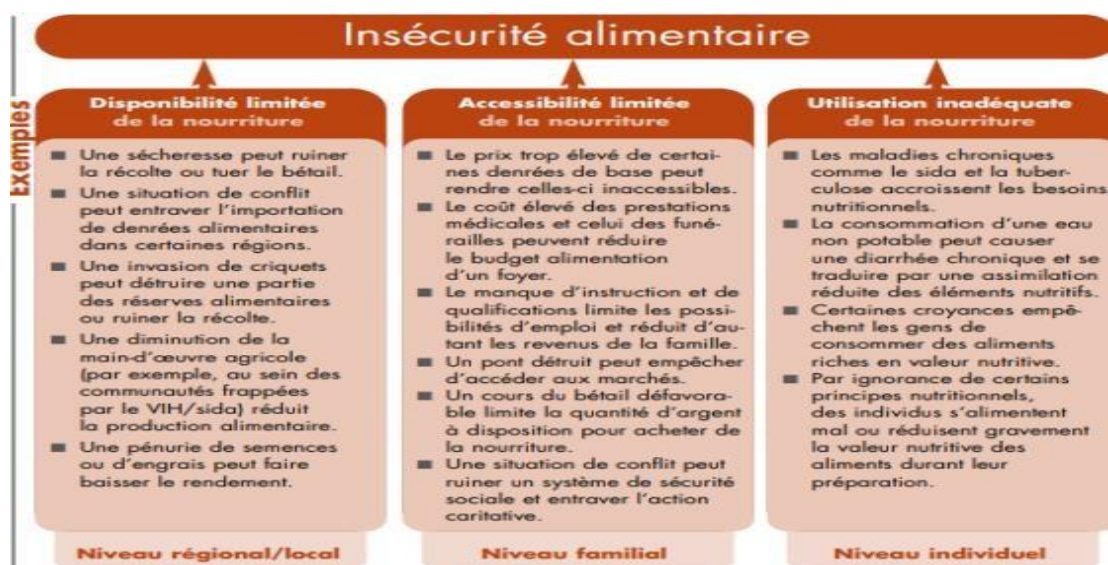
Le Gouvernement béninois a justifié l'interdiction de l'exportation des céréales par la forte demande des pays voisins qui sont de grands consommateurs de produits vivriers. Face à la flambée des prix des denrées alimentaires, le Bénin a récemment pris des mesures strictes. Une nouvelle réglementation, issue d'un arrêté interministériel daté du 7 juin 2024, interdit la sortie du territoire de produits alimentaires de base. Selon l'arrêté n°2024051/Mic/Maep/Mef/Dc/Sgm/Dgd/DciSa, la flambée des prix se justifie par le fait que « *de nombreux producteurs et commerçants sont portés à satisfaire les demandes en produits vivriers venant de pays étrangers au détriment du marché national.* »

On note au premier semestre 2021 une forte hausse du prix de vente au détail du maïs. À la fin de la première semaine de février 2021, le prix s'établissait à 245 francs CFA. Il a ensuite atteint 308 francs CFA à la fin de la deuxième semaine de juin de la même année, ce qui représente une hausse de 25,72 %. Le Bénin est pourtant membre de plusieurs regroupements sous régionaux qui ont pour vocation d'encourager la libre circulation non seulement des personnes mais aussi et surtout des biens produits au sein des pays. Les acteurs de la filière ne comprennent pas comment, aux dires du Gouvernement, la production cotonnière aurait doublé alors que dans les mêmes conditions climatiques, le Gouvernement avance le manque de pluies pour les cultures vivrières qui ont connu, comme précisé plus haut une hausse sensible des prix de vente au détail. Lors des trois dernières campagnes, le Bénin s'est pourtant hissé au premier rang des producteurs de coton et au deuxième rang des producteurs de vivriers de l'UEMOA après la Côte d'Ivoire.

Une autre mesure prise quelques années plus tôt suscite également plusieurs interrogations. En effet, l'Office national d'appui à la sécurité alimentaire (ONASA) a été dissous en 2016 pour cause de rationalisation du paysage institutionnel. L'Objectif global de l'ONASA est de contribuer à assurer la sécurité alimentaire à tous, en tout lieu et en tout temps au Bénin. Techniquement, cette réforme s'est orientée vers le renforcement des instruments de veille et d'alerte précoce (Système d'alerte précoce, système d'information sur les marchés) pour détecter à temps, les signaux annonciateurs de volatilité des prix, plutôt que de constituer à coût onéreux des stocks physiques. Selon le Gouvernement, les progrès réalisés dans le secteur de l'agriculture permettent au Bénin de faire face à la hausse des prix des denrées alimentaires. Pourtant, le Bénin n'a pas été épargné en 2021 par une hausse des prix des denrées de première nécessité.



Exemples de facteurs provoquant l'insécurité alimentaire



Approche des indicateurs consolidés de la sécurité alimentaire (CARI)

L'approche CARI a été développée par le Programme alimentaire mondial (PAM) afin d'appréhender la sécurité alimentaire dans toutes ses dimensions. Elle permet de combiner les indicateurs de sécurité alimentaire de façon systématique et transparente dans le but d'établir une classification explicite des ménages. Sur cette base, chaque ménage interrogé est classé selon un indice composite de sécurité alimentaire (Indice de sécurité alimentaire) en quatre catégories qui sont : sécurité alimentaire (SA), sécurité alimentaire limite (SAL), insécurité alimentaire modérée (IAM) ou insécurité alimentaire sévère (IAS).

Description des groupes de sécurité alimentaire

Indice de sécurité alimentaire	Description	Sécurité / Insécurité alimentaire
Sécurité alimentaire	Capable de satisfaire ses besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans recourir à des stratégies d'adaptation atypiques.	Sécurité alimentaire
Sécurité alimentaire limite	A une consommation alimentaire tout juste adéquate sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles. Ne peut pas se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles.	
Insécurité alimentaire modérée	A une consommation alimentaire déficiente OU ne peut satisfaire ses besoins alimentaires minimaux sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles.	Insécurité alimentaire
Insécurité alimentaire sévère	A une consommation alimentaire très déficiente OU connaît une perte très importante de ses moyens de subsistance qui vont conduire à des déficits importants de la consommation alimentaire OU pire.	

Autres indicateurs

Les autres indicateurs-clés de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité ont pour objectif d'apporter des informations pour dresser un profil précis des ménages en insécurité alimentaire (moyens d'existence, pratiques nutritionnelles, indice de richesse, accès à l'alimentation) et de comprendre les causes directes et sous-jacentes de leur vulnérabilité.

Il s'agit d'une part des indicateurs permettant de comprendre le contexte, tels que la disponibilité alimentaire (niveau des productions, les stocks, les sources d'alimentation, les caractéristiques de l'agriculture et l'élevage), l'accès aux marchés et leur fonctionnement (stabilité et intégration des marchés, approvisionnement,...), l'impact des catastrophes naturelles ou les chocs socio-économiques, la consommation des aliments (type d'aliments consommés, fréquence de consommation), les stratégies alimentaires et les moyens d'existence utilisés.

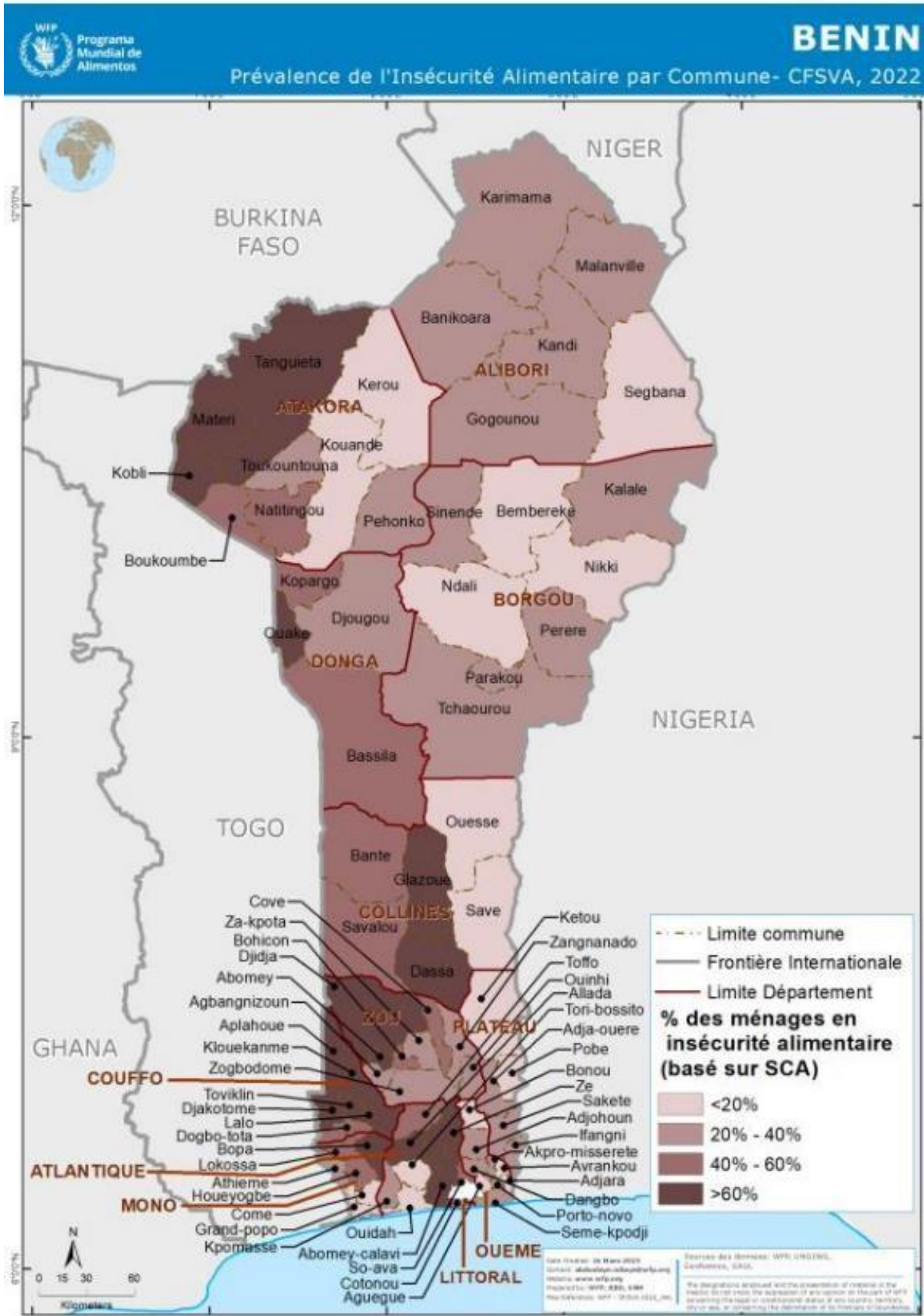


Classification de la sécurité alimentaire selon la méthode CARI en 2022

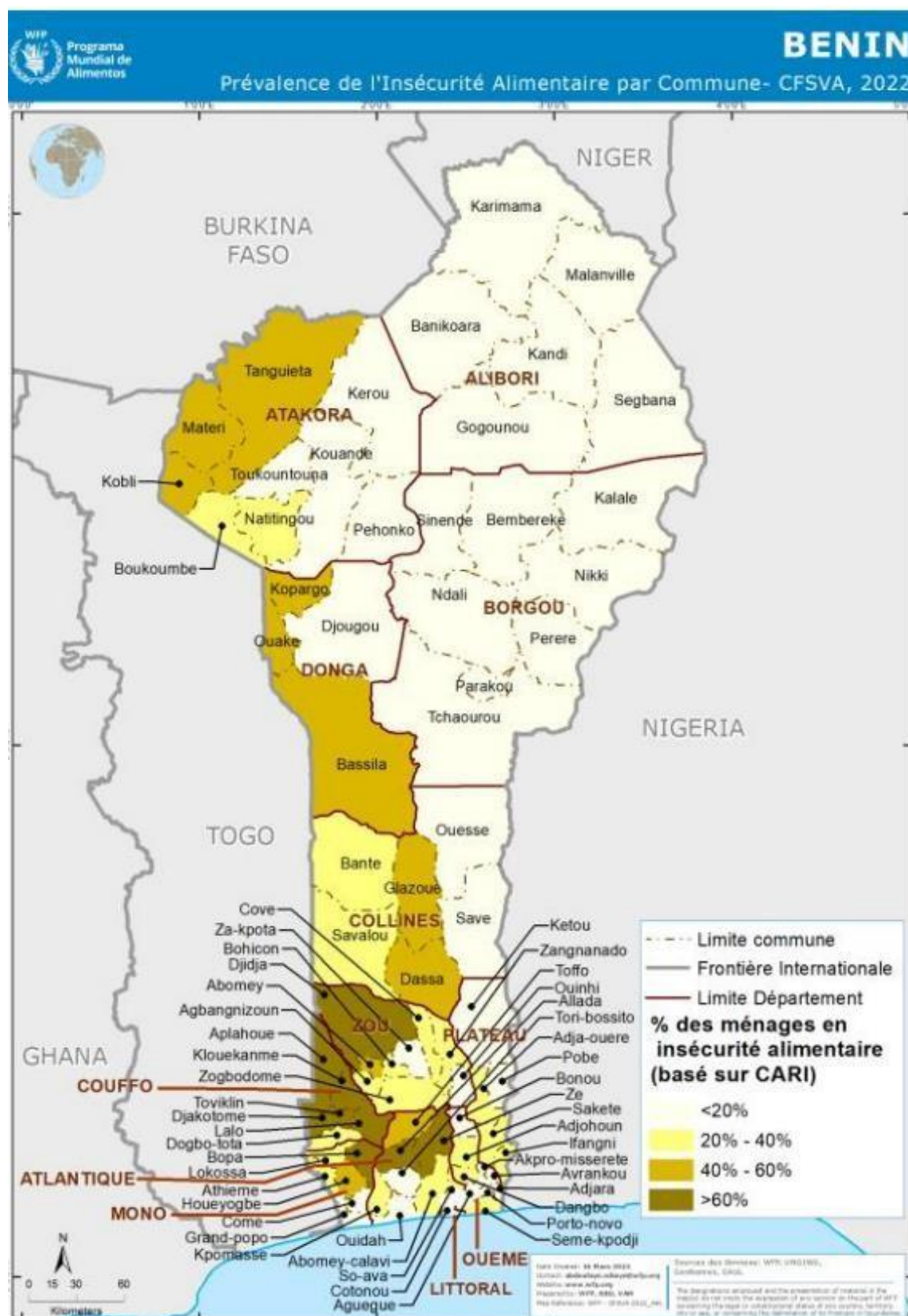
Domaine	Indicateur	Sécurité alimentaire (1)	Sécurité alimentaire limite (2)	Insécurité alimentaire Modérée (3)	Insécurité alimentaire sévère (4)
Statut actuel	Score de consommation alimentaire (SCA)	Acceptable 59,5%	n/a	Limite 29,3%	Pauvre 11,2
	Déficit énergétique alimentaire	n/a	n/a	n/a	n/a
Capacité de survie	Part des dépenses alimentaires (des dépenses totales)	Part < 50% 49,9%	50-65% 23,8%	65-75% 11,3%	Part > 75% 15%
	Statut de la pauvreté	n/a	n/a	n/a	n/a
	Epuisement des actifs Stratégie de survie basée sur les moyens de subsistance	Aucune 64,2%	Stress 19,8%	Crise 8,6%	Urgence 7,5%
Indice d'Insécurité Alimentaire		35,2%	39,3%	23,7%	1,8%
Population (base projection population 2017 11,5 millions)		4 334 757	4 839 657	2 918 572	221 664

Les cartes n°1 et n°2 ci-dessous représentent la répartition des communes selon le taux d'insécurité alimentaire global basée pour la première sur le score de consommation alimentaire et pour la seconde sur l'approche CARI. Par rapport aux 77 communes interrogées, 20 présentent une situation d'insécurité alimentaire inquiétante (Figure 4-a). La commune de Toviklin est la plus affectée, affichant 75,2 % de ménages en insécurité alimentaire dont 14,7 % de forme sévère. Elle est suivie par les communes de : Allada (68,9 %), Zè (60,9 %), Djidja (63,2 %), Djakotomey (62,1 %), Klouékanmey (61,3 %), Lalo (60,2 %), Bopa (60,3 %), Aplahoué (57,8 %), et Cobly (51,0 %). Pour les autres communes, notamment Dassa-Zoumè, Glazoué, Toffo, Abomey, Tanguéta, Bassila, Copargo, Matéri, Houéyogbé et Ouaké, les taux d'insécurité alimentaire chez les ménages varient entre 41 % et 49 %.

Carte 1 : Prévalence de l'insécurité alimentaire par commune



Carte 2 : Prévalence de l'insécurité alimentaire par commune



VI. ANALYSE DES FFOM DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU BÉNIN

6.1 Forces

Richesse agricole : le Bénin dispose de terres fertiles et de conditions climatiques favorables à la culture de produits vivriers (maïs, manioc, igname, riz). Le Bénin bénéficie d'une diversité agroécologique qui favorise la culture de nombreuses denrées alimentaires et de rente. Au Sud du pays, prédominent des sols ferrallitiques et alluviaux relativement fertiles, favorables à la culture du maïs, du manioc, du palmier à huile, de l'ananas et de la patate douce. Au Centre, les terres argileuses et sablo-argileuses offrent des conditions propices à la culture de l'igname, du maïs, du coton et des légumes. Dans le Nord du pays, on rencontre de grandes plaines et savanes avec des terres propices à la céréaliculture : maïs, sorgho, riz et d'autres cultures comme le coton (principale culture d'exportation) et l'arachide.

Le Bénin dispose d'environ 11 millions d'hectares de terres cultivables, mais moins de la moitié est exploitée efficacement. Paradoxalement, on assiste à une surexploitation sans pratiques de reconstitution de la fertilité (assolements, fumure organique). L'érosion et la déforestation, surtout dans les zones de cultures intensives créent de grands dommages au patrimoine foncier des ménages.

Le Bénin est marqué par deux grands ensembles climatiques : un climat subéquatorial au sud, caractérisé par deux saisons des pluies (avril-juillet et septembre-novembre), et un climat tropical de type soudanien au centre et au nord, marqué par une saison des pluies unique (mai-octobre). Les précipitations annuelles, variant de 900 à 1 400 mm selon les zones, sont globalement favorables à la production des cultures vivrières. Malgré ces conditions globalement favorables, le secteur agricole demeure confronté à plusieurs défis, notamment la variabilité climatique croissante (sécheresses et inondations), la forte dépendance à l'agriculture pluviale (faible couverture en infrastructures d'irrigation), ainsi que l'érosion et l'appauvrissement progressif des sols.



Soutien des institutions internationales

Le Bénin bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Union européenne (UE) et la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les principales interventions de ces partenaires peuvent être résumées comme suit :

- Promotion de pratiques agricoles durables (gestion des sols, irrigation).
- Appui technique à l'élaboration de politiques agricoles et de sécurité alimentaire.
- Formation des producteurs à la résilience climatique.
- Projets pilotes sur l'agriculture intelligente face au climat.
- Distribution de vivres et aide humanitaire lors de crises (inondations, sécheresses).
- Programmes d'alimentation scolaire pour améliorer la nutrition des enfants.
- Soutien logistique à la mise en place de réserves alimentaires stratégiques.
- Financement de projets d'infrastructures agricoles et rurales.
- Appui à la mécanisation agricole et aux chaînes de valeur (riz, maïs, ananas, noix de cajou).
- Programmes de résilience et d'adaptation face au changement climatique.
- Coordination régionale des politiques agricoles (ECOWAP).
- Promotion de la libre circulation des produits vivriers dans la sous-région.
- Mise en place de réserves alimentaires régionales.

Ces institutions internationales jouent un rôle majeur en matière de sécurité alimentaire, en combinant aide d'urgence, appui technique et investissements sur le long terme.

Main-d'œuvre agricole abondante

Plus de 60 % de la population béninoise vit en milieu rural et tire directement ses moyens de subsistance de l'agriculture. Cette forte implication de la population rurale constitue un atout majeur pour la production de denrées vivrières et favorise la préservation ainsi que la transmission des savoir-faire agricoles traditionnels. Toutefois, le secteur demeure largement dominé par une agriculture de subsistance reposant sur des outils rudimentaires, ce qui se traduit par une faible productivité et une forte dépendance aux

précipitations. Par ailleurs, l'exode des jeunes vers les centres urbains ou l'étranger entraîne un vieillissement de la main-d'œuvre agricole, l'activité étant de plus en plus exercée par des personnes âgées.

On note un faible accès aux innovations agricoles modernes (semences améliorées, irrigation, engrais) et un potentiel de la main-d'œuvre souvent sous-exploité. La main-d'œuvre agricole abondante est une force du Bénin pour la sécurité alimentaire. Cependant, pour transformer ce potentiel en véritable levier de développement, il est nécessaire d'investir dans, la formation des agriculteurs, la mécanisation et les technologies agricoles, et l'attractivité du secteur pour les jeunes.

6.2 Faiblesses

- Dépendance vis-à-vis des conditions climatiques : l'agriculture béninoise demeure largement tributaire des précipitations, plus de 90 % des terres cultivées étant exploitées en agriculture pluviale. Cette situation résulte principalement du faible développement des infrastructures d'irrigation. En conséquence, la production alimentaire est essentiellement concentrée pendant la saison des pluies, entraînant une alternance entre des périodes d'abondance et des périodes de soudure. Durant ces dernières, la raréfaction des produits agricoles provoque une forte hausse des prix des denrées alimentaires, accentuant l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité des ménages les plus pauvres.
- Les infrastructures insuffisantes constituent un frein majeur à la sécurité alimentaire, car elles limitent la production, la conservation et la distribution des denrées alimentaires. Les infrastructures à renforcer sont notamment celles qui concernent :
 - la conservation et le stockage : silos modernes (pertes post-récolte peuvent atteindre 20 à 30 % pour le maïs et le riz), chaînes de froid pour les fruits, légumes, poissons ; entrepôts pour préserver la qualité des produits ;
 - la transformation : faible capacité de valorisation locale ; dépendance aux exportations de produits bruts sans forte valeur ajoutée ;
 - le transport et la distribution : routes rurales dégradées, manque de marchés organisés et de centres logistiques, faible connexion avec les marchés régionaux (CEDEAO).



Faible mécanisation agricole

- Plus de 70 % des exploitations agricoles utilisent encore des outils manuels, tels que la houe et la machette. Bien que la traction animale soit pratiquée dans certaines régions, son utilisation demeure limitée. Par ailleurs, le parc de tracteurs et d'autres équipements agricoles reste insuffisant et est principalement concentré entre les mains de grandes exploitations. Les petits producteurs disposent, quant à eux, d'un accès restreint aux services de location de matériel agricole.
- Les conséquences de cette situation sont multiples : elle entraîne une faible productivité agricole, limite la capacité du secteur à répondre à une demande alimentaire en constante augmentation sous l'effet de la croissance démographique, occasionne des pertes importantes de temps et réduit les superficies effectivement exploitées. Elle renforce également la vulnérabilité des producteurs face aux aléas climatiques et accroît la pénibilité du travail agricole, contribuant ainsi à l'exode rural, notamment.
- Importations alimentaires importantes : le Bénin reste fortement dépendant des importations de certains produits alimentaires essentiels, notamment le riz, le blé, les huiles végétales, le sucre et le lait en poudre. Cette dépendance expose l'économie nationale aux fluctuations des cours internationaux et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales. Elle contribue également à la dégradation progressive de la balance commerciale alimentaire, avec un déficit qui tend à se creuser au fil des années. Sur le plan social, cette situation accroît l'insécurité alimentaire pour les ménages à faible revenu, accentue les inégalités d'accès à une alimentation. D'autres défis continuent de limiter le développement du secteur agricole, notamment la faible industrialisation et la transformation locale insuffisante des produits agricoles, ainsi que le manque de structuration des chaînes de valeur, qui se traduit par des difficultés de stockage, de conservation, de transport et de commercialisation. À cela s'ajoutent la concurrence avec les produits importés, parfois bénéficiant de subventions, ainsi que l'accès limité des producteurs au financement, aux équipements et aux technologies agricoles modernes.

6.3 Opportunités

- Valorisation des filières agricoles locales : le renforcement de la transformation locale et la promotion des exportations offrent d'importantes opportunités de création de valeur dans les filières agricoles à fort potentiel, notamment l'ananas, la noix de cajou et le coton. Les principales productions vivrières du pays sont les suivantes :
 - Maïs - base de l'alimentation, largement cultivé dans toutes les régions.
 - Manioc - transformé en gari, tapioca et autres produits dérivés.
 - Ignames - culture traditionnelle du centre (Zou, Collines).
 - Riz local - produit dans les bas-fonds et vallées (Ouémé, Borgou, Alibori).
 - Soja - en expansion, utilisé pour l'huile, le lait de soja et l'alimentation animale.
 - Fruits et légumes - ananas (Sud), mangue (Nord), tomates, piment, gombo.

- Investissements dans l'agriculture durable. Ces investissements concernent : l'irrigation, les technologies agricoles et les agro-industries. Les investissements dans l'agriculture durable au Bénin visent à :
 - Améliorer la productivité tout en préservant les sols et l'eau.
 - Réduire la dépendance aux intrants chimiques (engrais, pesticides).
 - Adapter les cultures au changement climatique.
 - Promouvoir la diversification alimentaire pour une meilleure nutrition.

- Coopérations régionales : intégration dans la CEDEAO pour sécuriser les échanges alimentaires.

Le Bénin peut importer des vivriers de pays excédentaires ou écouler ses excédents vers les pays de la sous-région. La CEDEAO a mis en place une réserve pour répondre aux crises alimentaires. Le Bénin peut bénéficier de cette solidarité régionale en cas de sécheresse ou d'inondation. Grâce à l'harmonisation des politiques agricoles (ECOWAP – Politique agricole de la CEDEAO), le Bénin peut bénéficier du soutien aux filières prioritaires (riz, maïs, manioc, élevage) et de la promotion de la transformation locale et la réduction de sa



dépendance vis-à-vis des importations extrarégionales (riz asiatique, blé européen). Mais des défis persistent : i) Barrières non tarifaires persistantes : contrôles douaniers, lenteurs administratives ; ii) Dépendance au Nigéria : les fermetures ponctuelles de frontières affectent fortement les échanges alimentaires.

Le Bénin subit des sécheresses plus fréquentes, des inondations récurrentes, la chute de la productivité agricole due à l'imprévisibilité des saisons. Ces aléas fragilisent la production vivrière et exposent les populations à l'insécurité alimentaire.

6.4 Menaces

Le Changement climatique accentue les sécheresses et les inondations, affectant la production vivrière. Les sécheresses sont plus marquées dans le Nord. Elles réduisent la disponibilité en eau pour les plantes. Le stress hydrique baisse fortement les rendements, et provoque des pertes de pâturages.

Les inondations quant à elles, touchent surtout le Sud, détruisent les cultures vivrières en cours, provoquent l'érosion des sols et la perte de fertilité et augmentent les risques de maladies hydriques (choléra, paludisme), affectant la main-d'œuvre agricole.

La croissance démographique rapide constitue l'un des facteurs influençant la sécurité alimentaire au Bénin. Avec une population estimée à environ 14 millions d'habitants en 2025, le pays connaît un taux de croissance démographique annuel proche de 3 %, parmi les plus élevés de la sous-région. Si cette tendance se maintient, la population béninoise pourrait atteindre environ 20 millions d'habitants à l'horizon 2040. Cette dynamique démographique s'accompagne d'une forte proportion de jeunes, plus de 60 % de la population ayant moins de 25 ans.

Les besoins alimentaires en forte hausse créeront des risques de déficit, surtout si la production agricole ne suit pas la croissance. On note une pression sur les terres agricoles, une extension des zones urbaines au détriment des terres cultivables, et plusieurs conflits fonciers. Les enjeux nutritionnels ne se limitent pas à la seule augmentation de la population à nourrir ; ils exigent également une diversification de

l'offre alimentaire et des systèmes de production. La persistance d'une offre centrée sur le maïs et le manioc crée un risque de malnutrition. À cela s'ajoute une dépendance accrue aux marchés extérieurs pour le riz, le blé et le lait, ce qui rend le pays vulnérable aux aléas des prix sur le marché international.

- **Volatilité des cours sur le marché mondial**

Les facteurs de volatilité des prix des denrées alimentaires sont : i) les conflits internationaux ; ii) les changements climatiques ; iii) les crises sanitaires ; et iv) la spéculation sur les marchés agricoles mondiaux. La conséquence de cette volatilité est le renchérissement des prix des denrées alimentaires générales, l'accroissement de l'insécurité alimentaire (les ménages pauvres consacrent déjà 60 à 70 % de leurs revenus à l'alimentation), une flambée des prix entraîne une baisse de la qualité et de la quantité de nourriture.

- **Exode rural**

Les jeunes quittent les campagnes pour les villes en quête d'emplois mieux rémunérés. La pénibilité du travail agricole, sa faible mécanisation au Bénin, les revenus instables sont des facteurs aggravants qui poussent les jeunes actifs vers le Nigéria, la Côte d'Ivoire ou l'Europe.

Les conséquences sur la sécurité alimentaire de l'exode rural au Bénin se déclinent en : i) baisse de la productivité agricole ; ii) Ralentissement de la modernisation agricole ; iii) Augmentation des pertes post-récolte (faible maîtrise des techniques de stockage, conservation et transformation) ; iv) risque de dépendance accrue aux importations.



Tableau 10 : Synthèse de l'analyse des FFOM

FORCES	FAIBLESSES
Richesse agricole Diversité des cultures Soutien des institutions internationales Main-d'œuvre agricole abondante	Dépendance aux conditions climatiques Infrastructures insuffisantes Faible mécanisation agricole Exode rural
OPPORTUNITÉS	MENACES
Valorisation des filières agricoles locales Investissements dans l'agriculture durable Coopérations régionales	Le Changement climatique La croissance démographique rapide Volatilité des cours sur le marché mondial

VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Conclusion

Le Bénin enregistre en 2024 une croissance économique robuste de 7,5 %, supérieure aux prévisions et en progression par rapport à 2023, démontrant une forte résilience face aux chocs externes (sanitaires, sécuritaires, climatiques). Cette dynamique repose sur la performance des secteurs primaire et secondaire, notamment grâce aux réformes agricoles et à une réindustrialisation progressive. En revanche, le secteur tertiaire demeure le principal contributeur au PIB. Le cadre macroéconomique reste globalement stable, marqué par une inflation maîtrisée (1,2 % en 2024) et une amélioration du déficit budgétaire, ramené à 3 % du PIB, conforme aux critères de l'UEMOA. Malgré une amélioration du déficit courant, les flux de capitaux extérieurs demeurent insuffisants. Le système financier soutient l'économie à travers une progression du crédit, accompagnée d'une légère baisse des taux d'intérêt. Par ailleurs, le Gouvernement met en œuvre des politiques de transformation structurelle, notamment via l'industrialisation (GDIZ) et des investissements stratégiques dans le tourisme et la culture. La gestion de la dette s'inscrit dans une logique de soutenabilité à moyen terme, avec des objectifs de réduction du ratio d'endettement et de maîtrise des risques financiers.

Cependant, des défis sociaux persistants subsistent, notamment en matière de développement humain (IDH faible), d'accès aux services de base et d'éducation. Bien que des progrès soient observés dans certains Objectifs de développement durable (ODD), d'autres domaines restent préoccupants.

Sur le plan externe, l'économie béninoise est exposée à plusieurs risques géopolitiques et économiques, tels que les tensions régionales (retrait de l'AES de la CEDEAO), la baisse du trafic portuaire et la dépendance au commerce international. Néanmoins, de nouvelles opportunités émergent, notamment avec la diversification des partenaires et les exportations pétrolières.

Enfin, la sécurité alimentaire demeure un enjeu majeur malgré des améliorations récentes. Elle est affectée par des contraintes structurelles et des chocs externes, mais le pays dispose d'atouts importants et de leviers stratégiques pour renforcer sa résilience à long terme.



Le Bénin dispose d'un fort potentiel agricole, fondé sur la fertilité des sols, une diversité agroécologique et des conditions climatiques globalement favorables. Les différentes zones du pays permettent la culture variée de produits vivriers et de rente, soutenue par une pluviométrie relativement abondante. La main-d'œuvre agricole abondante constitue un atout majeur, avec plus de 60 % de la population active impliquée dans le secteur. Le secteur bénéficie d'un soutien important des institutions internationales (FAO, Banque mondiale, UE, CEDEAO, etc.), qui interviennent à travers des programmes d'appui technique, de financement, de renforcement des capacités, de promotion de pratiques durables et de gestion des crises alimentaires. Ces actions contribuent à renforcer la résilience du système agricole et la sécurité alimentaire.

Malgré ces atouts, l'agriculture béninoise fait face à des contraintes structurelles et climatiques, notamment la dépendance à l'égard de la pluviométrie, la variabilité climatique croissante et le faible développement de l'irrigation. En outre, plusieurs menaces structurelles et conjoncturelles pèsent sur la sécurité alimentaire : la croissance démographique rapide, la volatilité des cours sur le marché mondial et l'exode rural. Ces facteurs combinés accentuent la pression sur les ressources, fragilisent les systèmes de production et augmentent le risque d'insécurité alimentaire.

La sécurité alimentaire au Bénin dépendra de la capacité à moderniser l'agriculture, renforcer les infrastructures, réduire la dépendance extérieure et améliorer la résilience face aux chocs climatiques et économiques.

2. Recommandations

Au regard des contraintes identifiées et des principaux enjeux auxquels est confrontée la sécurité alimentaire au Bénin, les recommandations sont proposées autour des neuf axes prioritaires ci-dessous :

1. Réduire la dépendance à l'égard des conditions climatiques

- Développer l'irrigation en exploitant les bas-fonds et en aménageant des barrages et des retenues d'eau.
- Introduire des variétés résistantes à la sécheresse et aux inondations.
- Promouvoir une agriculture intelligente face au climat, fondée notamment sur les pratiques de conservation des sols et l'agroforesterie.
- Développer les capacités de stockage et de transformation afin de sécuriser l'approvisionnement hors saison.
- Mettre en place des systèmes d'alerte précoce afin d'anticiper les épisodes de sécheresse et d'inondation.

2. Améliorer les infrastructures agricoles et rurales

- Investir dans la mécanisation et les infrastructures d'irrigation.
- Construire des silos modernes et des entrepôts frigorifiques.
- Développer l'agro-industrie locale afin de favoriser la transformation sur place.
- Réhabiliter les routes rurales et renforcer les marchés régionaux.

3. Renforcer la mécanisation agricole

- Mettre en place des programmes publics de subvention pour faciliter l'acquisition de tracteurs, de motoculteurs et d'équipements modernes.
- Encourager la création et le développement de coopératives agricoles afin de mutualiser l'accès aux équipements et aux machines agricoles.
- Promouvoir les services de mécanisation partagée, notamment à travers la location de matériel agricole.
- Former les agriculteurs à l'utilisation et à l'entretien des équipements agricoles.
- Développer des partenariats public-privé afin de favoriser l'agro-mécanisation à grande échelle.



4. Réduire la dépendance à l'égard des importations

- Renforcer la production locale de riz, notamment à travers les projets d'aménagements hydro-agricoles dans l'Ouémé, le Borgou et l'Alibori.
- Développer les filières du maïs, du manioc et de l'igname afin de réduire la dépendance aux importations.
- Promouvoir l'agro-industrie locale, notamment à travers la transformation du manioc en gari et la production de farines locales pour le pain.
- Diversifier l'offre de produits alimentaires et encourager la consommation de produits locaux au détriment des produits importés.
- Renforcer l'intégration régionale dans le cadre de la CEDEAO afin de sécuriser les échanges de produits vivriers avec les pays voisins.

5. Valoriser les filières agricoles

- Développer l'agro-industrie locale.
- Apporter un appui aux coopératives paysannes.
- Promouvoir la labellisation et la certification des produits agricoles.
- Encourager la substitution des produits alimentaires importés par des produits locaux.
- Développer les exportations régionales.

6. Renforcer la coopération technique en matière de sécurité alimentaire

- Renforcer la recherche agricole locale.
- Accroître le transfert de technologies vertes, notamment les pompes solaires, les séchoirs solaires et les systèmes d'irrigation goutte-à-goutte.
- Former massivement les agriculteurs aux pratiques agricoles climato-intelligentes.
- Développer les mécanismes d'assurance agricole afin de protéger les producteurs contre les pertes liées aux aléas climatiques.



7. Atténuer les effets du changement climatique sur l'agriculture

- Développer des systèmes d'irrigation et de drainage adaptés.
- Promouvoir l'utilisation de semences résilientes à la sécheresse et aux inondations.
- Construire des digues et des barrages afin de réguler les ressources en eau.
- Mettre en place des systèmes d'alerte précoce au profit des agriculteurs.
- Promouvoir l'agroforesterie et la gestion durable des sols.

8. Réduire la vulnérabilité

- Diversifier les sources d'approvisionnement, notamment à travers la coopération régionale dans le cadre de la CEDEAO.
- Renforcer la production vivrière locale, notamment de riz, de maïs, de manioc et d'igname.
- Promouvoir la transformation agroalimentaire afin de réduire les importations de produits alimentaires finis.
- Constituer des stocks stratégiques afin de contribuer à la stabilisation des prix en période de crise.
- Promouvoir la consommation de produits locaux à travers des campagnes de sensibilisation.

9. Réduire l'exode rural et renforcer l'attractivité du secteur agricole

- Former massivement les jeunes ruraux aux techniques agricoles modernes et durables.
- Promouvoir l'entrepreneuriat agricole en facilitant l'accès à des financements adaptés, notamment au crédit agricole et aux subventions.
- Renforcer l'attractivité du secteur agricole grâce à la mécanisation, à la digitalisation et à l'innovation.
- Renforcer les écoles et les centres de formation agricoles, notamment l'Université de Parakou et les centres agricoles régionaux.
- Promouvoir les coopératives agricoles afin de mutualiser les efforts et les savoir-faire.



VIII. RÉFÉRENCES

Agence syndicale danoise de coopération au développement. *Revue du profil du marché du travail du Bénin via l'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin*. Novembre 2024.

Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA). *Empowering Africa's Food Systems for the Future*. N°11, AGRA, 2023.

Banque africaine de développement (BAD). « Perspectives économiques du Bénin. » *Perspectives économiques en Afrique*, BAD, 2024.

Banque africaine de développement (BAD). *Impulser la transformation du Bénin par la réforme de l'architecture financière mondiale : Rapport pays 2024*. BAD, 2024. https://vcda.afdb.org/en/system/files/report/benin_final_2024.pdf.

Banque africaine de développement (BAD). *Perspectives économiques du Bénin*. BAD, septembre 2024.

Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). *Instruction n°001-01-2024 encadrant les services de paiement*. BCEAO, 2024.

Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). *Rapport sur la balance des paiements du Bénin 2022*. BCEAO, 2022.

Banque mondiale. *Document technique/annexe*. Groupe de la Banque mondiale, 2021. <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/bae48ff2fefc5a869546775b3f010735-0500062021/related/>

Banque mondiale. *Examen des finances publiques du Bénin : Construire une infrastructure résiliente pour la croissance et le développement*. Banque mondiale, 2025.

Banque mondiale. *Macro Poverty Outlook for Benin*. Banque mondiale, 2024.

Banque mondiale. *Perspectives économiques du Bénin 2024*. Banque mondiale, 2024.

Banque mondiale. *Perspectives économiques du Bénin 2023*. Banque mondiale, 2023.

Bénin, Assemblée nationale. *Loi n°2024-01 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, incluant les actifs virtuels*. 2024.

Bénin. *Décret n° 2020-249 portant conditions d'identification des utilisateurs de services de communications électroniques*. 2020.

Fonds monétaire international (FMI). *Bénin : quelques problèmes*. Rapport pays du FMI n° 22/246, FMI, 2022.

Fonds monétaire international (FMI). *Bénin : Troisième revue dans le cadre de l'Arrangement élargi au titre de la Facilité élargie de crédit et de l'Arrangement au titre de la Facilité élargie de crédit et demande d'arrangement au titre de la Facilité pour la résilience et la viabilité*. FMI, 5 janvier 2024.

Institut national de la statistique et de la démographie (INSTAD). *Comptes nationaux du Bénin*, 2023. INSTAD, 2023.

Institut national de la statistique et de la démographie (INSTAD). *Projections démographiques de 2014 à 2026 et perspectives de la demande sociale de 2014*. INSTAD, 2014.

Institut national de la statistique et de la démographie (INSTAD). *Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM)*. INSTAD, oct. 2023.

Institut national de la statistique et de la démographie (INSTAD). *Grands traits du commerce extérieur du Bénin en 2024 : Note de publication*. INSTAD-Bénin, mai 2025.

Institut national de la statistique et de la démographie (INSTAD). *Rapport préliminaire du troisième recensement général des entreprises*. INSTAD, juin 2024.

Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et Caisse autonome d'amortissement (CAA). *Bulletin de la dette publique*. MEF / CAA, mars 2024.

Ministère de l'Économie et des Finances (MEF). Direction générale du budget. *Projet de Loi de finances, gestion 2024*. MEF, 2023.

Organisation internationale du travail (OIT). *Population en âge de travailler par sexe et par âge (en milliers) - Annuel. Indicateurs clés du marché du travail (ICMT)*, sept. 2024.

Soglo, Mahougbé Aimée-Gabrielle, ET Achille Barnabe Assouto. « Benefits of Membership in a Labour Organization in Benin ». *Journal of Economics and Development Studies*, vol. 11, juin 2023.

Union africaine et Organisation de coopération et de développement économiques (UA/OCDE). *Africa's Development Dynamics 2022: Regional Value Chains for a Sustainable Recovery*. Éditions OCDE, 2022. <https://doi.org/10.1787/2e3b97fd-en>.

Union africaine et Organisation de coopération et de développement économiques (UA/OCDE). *Africa's Development Dynamics 2023: Investing in Sustainable Development*. Éditions OCDE, 2023. <https://doi.org/10.1787/3269532b-en>.



101, Yakubu Gowon Crescent,
Asokoro District, P.M.B 401,
Abuja, Nigeria

www.ecowas.int

ISBN 978-978-61827-0-4



9 789786 182704